

EXANE FUNDS 2
Société d'Investissement à Capital Variable

R.C.S. Luxembourg n° B 114 732
Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2023

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND

Aucune souscription ne peut être acceptée sur base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles ont été effectuées sur base du prospectus et KIID en vigueur qui sera accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

Table des matières

Organisation de la SICAV	2
Rapport du Conseil d'Administration	3
Rapport d'Audit	6
Statistiques	9
Etat combiné des Actifs Nets au 31 décembre 2023	10
Etat combiné des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2023	10
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	11
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023	11
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2023	11
Etat des Variations du nombre d'actions	11
Portefeuille-titres au 31 décembre 2023	12
Financial derivative instruments as at December 31, 2023	12
Répartitions par Nature et Géographie du Portefeuille-Titres	14
Les dix principales positions	14
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND	15
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023	15
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2023	15
Etat des Variations du nombre d'actions	15
Portefeuille-titres au 31 décembre 2023	16
Financial derivative instruments as at December 31, 2023	16
Répartitions par Nature et Géographie du Portefeuille-Titres	19
Les dix principales positions	19
Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2023	20
Informations complémentaires destinées aux investisseurs suisses	28
Informations additionnelles (non auditées)	30

Organisation de la SICAV

Siège social

60, avenue J.F Kennedy
L-1855 Luxembourg

Conseil d'Administration

Président

Mr Jihad TALEB, Administrateur indépendant

Administrateurs

Mr Fabrice BAGÈS, Directeur administratif et financier, Exane Asset Management
Mr Pierre SEQUIER, Directeur Général, Exane Asset Management
Mr Éric CHINCHON, Administrateur indépendant certifié

Société de Gestion

Exane Asset Management
11, rue Scribe
F-75002 Paris

Conseil d'Administration de la Société de Gestion

Président du Conseil d'Administration

Mr Benoît CATHERINE, Directeur Général Délégué, Exane S.A.

Administrateurs

Mr Pierre SÉQUIER, Directeur Général, Exane Asset Management
Mme Dominique AUBERNON, Directeur général, Exane S.A.
Mr Charles-Henri NÈME, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management
Mr Eric LAURI, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management
Mr Patrick SIMION, BNP Paribas (depuis le 8 Mars 2023)
Mr Emmanuel GENDREAU, BNP Paribas (jusqu'au 8 Mars 2023)
Mr Frédéric DELATTRE

Dirigeants de la Société de Gestion

Mr Pierre SÉQUIER, Directeur Général, Exane Asset Management
Mr Charles-Henri NÈME, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management
Mr Eric LAURI, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management

Banque Dépositaire, Agent Payeur, Agent Domiciliaire et de Cotation, Agent Teneur de Registre et de Transfert, Agent Administratif

BNP Paribas, Succursale de Luxembourg
60, avenue J.F Kennedy
L-1855 Luxembourg

Auditeur

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2 rue Gerhard Mercator
L-1014 Luxembourg

Représentant et Service de paiement du fonds en Suisse

BNP Paribas, Paris, succursale de Zurich
16, Selnastrasse
CH-8002 Zurich

Rapport du Conseil d'Administration

I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET CONJONCTURE BOURSIERE

Dans un contexte de risques géopolitiques accrus, de crise énergétique et environnementale, et de politique monétaire très restrictive, le bilan économique et financier de l'année 2023 reste toutefois positif. Toutes les classes d'actifs terminent ainsi l'année dans le vert, en anticipation du pivot des banques centrales.

Malgré des signes de ralentissement de l'activité économique, la récession, redoutée en début d'année, a épargné globalement les économies occidentales et en fin d'année, après plusieurs mois d'emballement, l'inflation est revenue sur une pente descendante.

Les marchés boursiers ont également très bien résisté aux hausses de taux d'intérêt, enregistrant de bonnes progressions. En Europe, l'indice Stoxx des 600 premières capitalisations européennes finit l'année en hausse de 13%. Le CAC 40 a affiché une progression proche de 17% et l'indice allemand Dax a gagné 20%. Le Footsie 100 britannique enregistre lui une hausse de près de 4%.

Aux Etats-Unis, de fortes progressions sont aussi affichées chez les grands indicateurs. Ainsi, le Nasdaq représentatif des valeurs de croissance américaines a enregistré une hausse de 44%, le S&P 500 a progressé de 24.6 % et le Dow Jones termine l'année en hausse de 13.89%.

En Asie, le Nikkei signe la plus forte hausse annuelle de la région, grimant de 28%. La Chine reste en revanche dans l'ombre, le CSI des Bourses de Shanghai et Shenzhen ayant chuté de 11,4%, après deux années de repli.

INFORMATION IMPORTANTE concernant les Sanctions européennes prises à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie applicables depuis le 12 Avril 2022. (Règlements européens EU 2022/328 and 2022/398):

Les Sanctions promulguées par l'Union européenne, adoptées par les règlements (UE) 2022/328 du 25 février 2022 (articles 5 sexes et 5 septies), modifiant le règlement (CE) n°833/2014 & 2022/398 du 9 mars 2022 (article 1x and 1y) modifiant le règlement (CE) n°765/2006, prévoient :

- qu'il est interdit de vendre des valeurs mobilières libellées en euros émises après le 12 avril 2022 ou des parts d'organismes de placement collectif offrant une exposition à ces valeurs ;
- qu'il est interdit aux dépositaires centraux de titres de l'Union de fournir tout service pour des valeurs mobilières émises après le 12 avril 2022 ;

à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie.

En conséquence, depuis le 12 avril 2022, la souscription d'actions dans tout Compartiment de la SICAV est interdite à :

- Tout ressortissant russe ou biélorusse ;
- A toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ;
- Ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie

à l'exception :

- Des binationaux*
- Des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou de Monaco et résidant en Russie ou en Biélorussie
- Des personnes physiques russes ou biélorusses titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne ou de Monaco.

* la binationalité (ou double nationalité) dans ce contexte correspond à un ressortissant russe ou biélorusse qui aurait également la nationalité d'un État membre de l'Union européenne ou de Monaco

Exposition des portefeuilles à la Russie, la Biélorussie et à l'Ukraine

Aucun des compartiments de la SICAV n'a une exposition à la Russie, la Biélorussie ou à l'Ukraine.

Rapport du Conseil d'Administration (suite)

II - POLITIQUE DE GESTION DE LA SICAV

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE

Le compartiment Exane Equity Select Europe réalise une performance en ligne avec son benchmark en 2023 et se positionne dans le premier tiers des fonds les plus performants de sa catégorie*.

En 2023, le marché a focalisé son attention sur les taux d'intérêts. La hausse de la partie courte a significativement renchéri les conditions de financement et la partie longue a été très volatile, en raison des incertitudes sur la croissance et le niveau d'inflation, ce qui a provoqué une volatilité également importante sur les segments actions sensibles aux taux longs. Dans cet environnement, les sociétés endettées, avec un pricing power discutable et des business models à durée longue ont fortement souffert. A l'inverse, les dossiers avec des bilans et des résultats relativement solides ont très bien performé.

Parmi les principaux détracteurs à la performance, nous trouvons des dossiers comme :

- Alstom, DSM-Firmenich qui ont souffert du mix bilan/pricing power et d'un momentum opérationnel mal orienté.
- Carl Zeiss, Merck, Eurofins, Julius Baer ou encore Prudential qui ont sous-performé assez significativement sur des sujets de révisions de résultats négatives, de déception sur les marges ou encore de l'environnement macro pour Prudential.

Parmi les investissements réussis de l'année, l'équipe de gestion a bénéficié de la performance de dossiers comme :

- Relx, Beiersdorf, LVMH ou encore Kone qui sont des sociétés à bilan solide, pricing power, avec un momentum opérationnel bien orienté, et que nous avons su parfois investir au bon moment au cours de l'année comme Beiersdorf ou Kone, notamment grâce à la volatilité issue de l'environnement de taux.
- Stellantis, Publicis ou encore Enel, dossiers value avec des bilans très solides, et des révisions de résultats impressionnantes, que nous avons su tenir toute l'année en dépit des performances particulièrement élevées - 74% pour Stellantis et 47% pour Publicis - performances qui auraient pu nous inciter à prendre nos profits trop tôt.

Le taux de réussite sectoriel s'établit à tout juste 50% sur l'année. Une moitié des gérants sectoriels a contribué à la génération d'alpha (Automobile, Consommation, Services aux collectivités, Télécoms/Media principalement) tandis que l'autre moitié des gérants sectoriels a cédé de l'alpha (Industrie, Santé, Chimie essentiellement).

Au cours de l'année 2023 et à son terme, la couverture des secteurs matériels et construction, distribution, santé et chimie a été réallouée, en partie sur des gérants parmi les meilleurs contributeurs historiques (consommation et industrie), ainsi que sur deux gérants ayant rejoint la structure en 2023 : un gérant spécialisé sur la construction et la chimie, et un gérant spécialisé sur le secteur de la santé.

* Morningstar category: Europe Large Cap Blend Equity

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND

En début d'année 2023, nous nous réjouissons de la hausse des taux monétaires car le modèle économique du compartiment Exane Pleiade Fund permet de capturer ce rendement à travers le placement de la trésorerie. Ce placement a effectivement contribué à hauteur de 3% sur l'année. Compte tenu de cette contribution, la performance annuelle de Exane Pleiade Fund à 1,55% en 2023 est pour le moins frustrante. Une simple soustraction montre en effet que nous avons perdu 1,5% d'alpha net alors que notre moyenne sur les 10 dernières années s'établit plutôt entre +2,5% et +3%.

L'analyse de la génération brute d'alpha à travers la grille de lecture valeurs /secteurs ou encore au niveau des gérants contributeurs révèle le même constat :

	Hit Ratio / Taux de succès	Pay off (ratio gains/pertes)
Valeurs	51%	1,06
Secteurs	55%	1,02
Gérants	55%	0,92

Source : Exane Asset Management. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Quel que soit l'axe de lecture, le taux de réussite avoisine les 50% et l'alpha que nous générons est équivalent à celui que nous cédon (pay off autour de 1).

Parmi les réussites notables sur l'année, nous relevons les positions prises au sein du secteur automobile, notamment le long sur Stellantis, valeur qui a pris 74%, les investissements dans le secteur Media avec Publicis (+47%) qui s'est complètement déconnectée du reste des agences de publicité ou encore les valeurs financières grâce à une activité de trading fructueuse au sein du secteur bancaire, et des convictions short qui ont bien contribué comme Deutsche Boerse, Direct Line ou encore Natwest au Royaume-Uni.

Parmi les échecs, nous identifions, au sein du secteur des valeurs industrielles, Alstom, qui a continué sa descente aux enfers suite à une communication désastreuse sur la génération de cash, au sein du secteur de la consommation des pertes importantes sur Delivery Hero, et dans le segment des spiritueux la position longue sur Remy Cointreau couverte par Campari.

Rapport du Conseil d'Administration (suite)

II - POLITIQUE DE GESTION DE LA SICAV (suite)

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND (suite)

D'autre part, la décomposition de la performance à travers une grille de lecture factorielle montre que la contribution issue de la sélection de valeurs (idiosyncrasie), soit l'axe correspondant à notre savoir-faire bottom-up, n'a pas suffisamment délivré en 2023. En revanche, la contribution des facteurs de style (value/croissance/momentum/qualité etc) est, en 2023, nettement moins volatile que par le passé, ce qui signifie que notre travail de contrôle des biais factoriels a nettement progressé grâce aux outils développés.

INFORMATION SUR LA METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL DES COMPARTIMENTS (non audité)

COMPARTIMENTS	INFORMATION SUR LA METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL
EXANE FUNDS 2 -EXANE EQUITY SELECT EURO	Méthode de l'approche par les engagements
EXANE FUNDS 2 -EXANE PLEIADE FUND	VaR absolue 99% 20 jours Simulation historique avec une période de 2 ans Limite pour le VaR 99% 20 jours: 5% Minimum VaR: 2,3% Maximum VaR: 4,1% Moyenne: 3,1% Levier au 29/12/2023: 193%

Le Conseil d'Administration,

Luxembourg, 26 mars 2024



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
EXANE FUNDS 2

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de EXANE FUNDS 2 (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état des actifs nets combiné du Fonds et l'état des actifs nets de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023 ;
- l'état des opérations et des variations des actifs nets combiné du Fonds et l'état des opérations et des variations des actifs nets de chacun de ses compartiments pour l'exercice clos à cette date ;
- le portefeuille-titres et les instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023 ; et
- les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou certains de ses compartiments ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de ses compartiments à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou ses compartiments à cesser leur exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 5 avril 2024

Cécile Moser

Statistiques

		31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE				
Actifs nets	EUR	633.330.211,72	652.654.390,26	1.286.809.019,57
Valeur nette d'inventaire par action				
Classe A	EUR	28.740,55	24.788,05	28.891,95
Classe B	EUR	227,72	198,24	233,23
Classe D	EUR	12.304,91	10.888,46	13.008,43
Classe F	EUR	25.308,34	21.740,78	25.238,23
Classe J	EUR	10.404,21	10.635,02	12.672,26
Classe S	EUR	16.673,21	14.373,09	16.744,47
Classe T	EUR	13.908,04	11.965,92	13.911,14
Nombre d'actions				
Classe A		4.384,46	5.235,23	8.913,16
Classe B		421.572,27	222.874,33	203.027,55
Classe D		19,00	19,00	305,10
Classe F		3.332,00	4.833,00	5.901,00
Classe J		2.115,81	436,25	2.962,59
Classe S		16.917,79	20.160,97	43.340,49
Classe T		1.630,00	6.602,58	4.728,76
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND				
Actifs nets	EUR	1.142.896.826,33	1.922.989.526,97	1.844.441.069,80
Valeur nette d'inventaire par action				
Classe A	EUR	13.051,87	12.853,14	12.624,18
Classe A-CHF	EUR	10.644,23	9.939,23	9.737,83
Classe A-USD	EUR	12.903,51	13.775,43	13.263,03
Classe B	EUR	120,72	119,80	118,09
Classe B-CHF	EUR	107,97	101,47	-
Classe C	EUR	129,48	126,21	122,31
Classe R	EUR	112,87	111,45	109,74
Classe S	EUR	11.822,74	11.614,53	11.383,25
Nombre d'actions				
Classe A		21.915,99	35.198,05	29.517,57
Classe A-CHF		361,98	722,68	588,52
Classe A-USD		897,03	948,04	1.148,43
Classe B		3.941.984,88	4.600.083,28	3.560.894,11
Classe B-CHF		13.927,02	13.927,02	-
Classe C		3.112,94	535.311,23	621.037,03
Classe R		421.195,94	827.576,13	715.968,75
Classe S		26.736,14	63.604,76	77.115,76

Etat combiné

Etat combiné des Actifs Nets au 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Total des actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		1.671.341.915,32
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	57.509.987,25
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	2.3	1.728.851.902,57
Avoirs en banque		62.988.672,85
A recevoir sur souscriptions d'actions		910.189,85
Remboursement fiscal à recevoir	14	2.847.475,12
Plus-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.10,10	899.141,38
Plus-value nette non réalisée sur "Contracts for Difference"	2.5,6	12.226.683,13
Dividendes à recevoir		170.238,55
Dépenses payées d'avance et autres actifs		-
Total actifs		1.808.894.303,45
Découvert bancaire		19.340.000,00
Charges à payer		6.301.507,70
A payer sur rachats		1.415.067,71
Net à payer sur "Contracts for Difference"	2.7,6	5.610.689,99
Total passifs		32.667.265,40
Actifs nets à la fin de l'exercice		1.776.227.038,05

Etat combiné des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2023

		EUR
Revenus		
Dividendes nets sur portefeuille-titres	2.4	18.466.689,69
Intérêts sur obligations		16,37
Intérêts bancaires		2.795.856,15
Autres revenus		29.785,60
Dividendes nets reçus "Contracts for Difference"	2.8	986.870,00
Total revenus		22.279.217,81
Charges		
Commission de gestion fixe	4	28.255.422,74
Commission de gestion variable	4	586.204,54
Commission de banque dépositaire	5	854.029,29
Frais d'administration	5	709.622,18
Frais professionnels	12	196.054,30
Frais de transactions	9	4.196.404,89
Taxe d'abonnement	3	481.967,87
Frais bancaires	2.6	347.779,02
Dividendes nets payés sur "Contracts for Difference"	2.8	16.498.739,26
Intérêts nets payés sur "Contracts for difference"	2.9	11.771.183,43
Autres charges	13	49.733,39
Total passifs		63.947.140,91
Revenu / (Perte) net(te) des investissements		(41.667.923,10)
Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) de l'exercice		
Portefeuille-titres		77.350.054,17
Change	2.2	(1.275.965,84)
Contrat de change à terme	2.10	272.398,18
"Contracts for Difference"	2.5	12.007.904,14
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		46.686.467,55
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-titres		52.740.454,76
Contrat de change à terme	2.10	3.392.967,66
"Contracts for Difference"	2.5	11.658.155,02
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		114.478.044,99
Souscriptions		704.877.654,59
Rachats		(1.618.766.707,95)
Distribution	11	(5.870,81)
Actifs nets en début d'exercice		2.575.643.917,23
Actifs nets à la fin de l'exercice		1.776.227.038,05

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		537.719.876,53
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	48.369.797,19
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	2.3	586.089.673,72
Avoirs en banque		45.342.061,07
A recevoir sur souscriptions		573.825,95
Remboursement fiscal à recevoir	14	2.309.259,09
Plus-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.10,10	404.213,99
Plus-value nette non réalisée sur "Contracts for Difference"	2.5,6	3.512.704,54
Intérêts et dividendes à recevoir		170.238,55
Total actifs		638.401.976,91
Passifs		
Découvert bancaire		3.180.000,00
Charges à payer		1.478.002,53
A payer sur rachats		256.235,21
Net à payer sur "Contracts for Difference"	2.7,6	157.527,45
Total passifs		5.071.765,19
Actifs nets à la fin de l'exercice		633.330.211,72

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes nets sur portefeuille-titres	2.4	17.257.391,69
Intérêts sur obligations		16,37
Intérêts bancaires		988.385,64
Autres revenus		1.273,44
Dividendes nets reçus "Contracts for Difference"	2.8	986.870,00
Total revenus		19.233.937,14
Charges		
Commission de gestion fixe	4	5.757.146,99
Commission de gestion variable	4	1.409,43
Commission de banque dépositaire	5	239.163,19
Frais d'administration	5	216.965,65
Frais professionnels	12	72.872,98
Frais de transactions	9	3.030.158,56
Taxe d'abonnement	3	96.349,09
Frais bancaires	2.6	14.401,15
Intérêts nets payés sur "Contracts for difference"	2.9	1.904.129,94
Autres charges	13	15.531,23
Total charges		11.348.128,21
Revenu / (Perte) net(te) des investissements		7.885.808,93
Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) de l'exercice		
Portefeuille-titres		33.951.300,27
Change	2.2	(171.693,42)
Contrat de change à terme	2.10	320.685,95
"Contracts for Difference"	2.5	(680.951,77)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		41.305.149,96
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-titres		47.379.857,53
Contrat de change à terme	2.10	1.573.767,75
"Contracts for Difference"	2.5	4.455.538,12
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		94.714.313,36
Souscriptions		276.649.617,58
Rachats		(390.682.238,67)
Distribution	11	(5.870,81)
Actifs nets en début d'exercice		652.654.390,26
Actifs nets à la fin de l'exercice		633.330.211,72

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
Classe A	5.235,23	987,95	1.838,72	4.384,46
Classe B	222.874,33	292.127,00	93.429,06	421.572,27
Classe D	19,00	-	-	19,00
Classe F	4.833,00	-	1.501,00	3.332,00
Classe J	436,25	2.170,45	490,90	2.115,81
Classe S	20.160,97	8.629,00	11.872,18	16.917,79
Classe T	6.602,58	1.970,00	6.942,58	1.630,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI	Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs									
Actions									
Cosmétiques									
16.487,00	ALCON INC	CHF	1.164.038,59	0,18					
43.721,00	ASTRAZENECA PLC	GBP	5.348.134,56	0,84					
123.960,00	BEIERSDORF AG	EUR	16.821.372,00	2,66					
139.905,00	EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	8.251.596,90	1,30					
144.755,00	GSK PLC	GBP	2.422.522,66	0,38					
2.810,00	LONZA GROUP AG-REG	CHF	1.069.051,31	0,17					
28.732,00	LOREAL	EUR	12.948.075,80	2,04					
10.583,00	MERCK KGAA	EUR	1.525.010,30	0,24					
57.771,00	NOVARTIS AG-REG	CHF	5.273.770,86	0,83					
87.640,00	NOVO NORDISK A/S-B	DKK	8.207.267,24	1,30					
23.860,00	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	6.274.895,13	0,99					
34.482,00	SANOFI	EUR	3.095.104,32	0,49					
			72.400.839,67	11,42					
Energie									
2.647.448,00	EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	EUR	12.059.125,64	1,90					
2.360.094,00	ENEL SPA	EUR	15.883.432,62	2,51					
1.213.852,00	REPSOL SA	EUR	16.326.309,40	2,58					
663.644,00	SHELL PLC	GBP	19.693.734,30	3,11					
			63.962.601,96	10,10					
Banque									
1.339.196,00	BANKINTER SA	EUR	7.761.980,02	1,23					
3.623.941,00	BARCLAYS PLC	GBP	6.431.130,89	1,02					
165.434,00	BNP PARIBAS	EUR	10.354.514,06	1,63					
650.062,00	COMMERZBANK AG	EUR	6.994.667,12	1,10					
202.225,00	ERSTE GROUP BANK AG	EUR	7.427.724,25	1,17					
1.283.359,00	HSBC HOLDINGS PLC	GBP	9.411.743,64	1,49					
906.390,00	NORDEA BANK ABP	SEK	10.154.499,06	1,60					
			58.536.259,04	9,24					
Appareils électriques & électroniques									
39.975,00	ASML HOLDING NV	EUR	27.250.957,50	4,30					
605.802,00	ASSA ABLOY AB-B	SEK	15.797.378,90	2,49					
222.056,00	STMICROELECTRONICS NV	EUR	10.046.923,72	1,59					
			53.095.260,12	8,38					
Alimentation									
72.431,00	CARLSBERG AS-B	DKK	8.227.803,26	1,30					
467.322,00	DIAGEO PLC	GBP	15.402.130,66	2,43					
345.769,00	JERONIMO MARTINS	EUR	7.966.517,76	1,26					
123.581,00	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	EUR	3.214.959,72	0,51					
115.080,00	NESTLE SA-REG	CHF	12.069.969,67	1,91					
			46.881.381,07	7,41					
Assurances									
459.998,00	AXA SA	EUR	13.565.341,02	2,14					
1.178.335,00	BEAZLEY PLC	GBP	7.098.157,87	1,12					
1.247.087,00	PRUDENTIAL PLC	GBP	12.768.052,46	2,02					
			33.431.551,35	5,28					
Accessoires & Equipements automobiles									
108.098,00	FORVIA	EUR	2.207.361,16	0,35					
333.777,00	KONE OYJ-B	EUR	15.073.369,32	2,38					
441.668,00	STELLANTIS NV	EUR	9.339.069,86	1,47					
			26.619.800,34	4,20					
Industrie textile									
31.567,00	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	23.157.551,20	3,66					
			23.157.551,20	3,66					
Services diversifiés									
393.111,00	RELX PLC	EUR	14.081.236,02	2,22					
1.294.499,00	RENTOKIL INITIAL PLC	GBP	6.584.907,50	1,04					
			20.666.143,52	3,26					
Machinerie diversifiée									
286.712,00	ALSTOM	EUR	3.492.152,16	0,55					
100.897,00	SIEMENS AG-REG	EUR	17.144.418,24	2,71					
			20.636.570,40	3,26					
Matériaux de construction									
153.888,00	CRH PLC	GBP	9.607.455,77	1,52					
71.055,00	KINGSPAN GROUP PLC	EUR	5.570.712,00	0,88					
			15.178.167,77	2,40					
Ingénierie et recherche									
93.420,00	SAFRAN SA	EUR	14.896.753,20	2,35					
			14.896.753,20	2,35					
Télécommunication									
649.847,00	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	14.134.172,25	2,23					
			14.134.172,25	2,23					
Chimie									
65.786,00	AKZO NOBEL N.V.	EUR	4.922.108,52	0,78					
157.312,00	NOVOZYMES A/S-B SHARES	DKK	7.831.255,17	1,24					
			12.753.363,69	2,02					
Logiciel									
57.275,00	CAPGEMINI SE	EUR	10.810.656,25	1,71					
			10.810.656,25	1,71					
Commerce & Distribution									
75.935,00	CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	9.454.099,44	1,49					
			9.454.099,44	1,49					
Publicité									
81.993,00	PUBLICIS GROUPE	EUR	6.887.412,00	1,09					
			6.887.412,00	1,09					
Immobilier									
672.149,00	SEGRO PLC	GBP	6.875.458,70	1,09					
			6.875.458,70	1,09					
Divertissement									
260.965,00	EQT AB	SEK	6.680.891,53	1,05					
			6.680.891,53	1,05					
Services financiers									
84.497,00	EURONEXT NV - WI	EUR	6.645.689,05	1,05					
			6.645.689,05	1,05					
Forêt et papier									
134.714,00	SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	4.833.538,32	0,76					
			4.833.538,32	0,76					
Internet									
108.943,00	PROSUS NV	EUR	2.939.826,86	0,46					
			2.939.826,86	0,46					
Transport et matériel de transport									
62.297,00	DHL GROUP	EUR	2.794.331,94	0,44					
			2.794.331,94	0,44					
			534.272.319,67	84,35					
Fonds									
Organismes de placement collectif									
OPC de type ouvert									
4.650,00	AMUNDI CASH INSTITIU SRI-IC	EUR	51.817.354,05	8,19					
			51.817.354,05	8,19					
			51.817.354,05	8,19					
Total du portefeuille-titres									
			586.089.673,72	92,54					

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023

Achat		Vente		Date de Maturité	Engagement en EUR	Plus ou moins-values non-réalisées en EUR
Contrats de changes à terme						
22.930.145,67	GBP	26.591.126,18	EUR	19/01/24	26.461.422,50	(148.836,23)
27.047.011,36	CHF	28.677.505,33	EUR	19/01/24	29.092.192,49	451.188,11
28.303.000,00	DKK	3.797.063,96	EUR	19/01/24	3.796.741,59	510,55
85.188.743,52	SEK	7.600.000,00	EUR	19/01/24	7.652.256,32	52.230,89
23.452.000,00	NOK	1.976.059,02	EUR	19/01/24	2.090.475,55	113.784,09
5.360.000,00	EUR	4.624.449,60	GBP	19/01/24	5.336.621,78	27.256,50
8.565.287,29	EUR	96.376.676,10	SEK	19/01/24	8.657.235,67	(91.919,92)
Total des contrats de change à terme						404.213,99

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins-values non-réalisées en EUR
Contrats CFD				
9.060,00	STOXX 600 AUTO EUX(SXAP)	EUR	5.688.321,00	151.982,64
52.624,00	STOXX INDICES EURO 600 HEALTH CRE (STXE)	EUR	55.838.273,92	1.613.569,44
8.805,00	STOXX 600 FINANCIAL SERV (SXFP)	EUR	6.291.172,50	416.261,61
8.346,00	STOXX 600 CHEMICALS	EUR	10.817.083,68	641.334,95
24.456,00	STOXX EUR 600 BASIC RESOURCE	EUR	14.328.036,72	689.555,90
Total des contracts for difference				3.512.704,54

Récapitulatif de l'actif net

		% VNI
Total du portefeuille-titres	586.089.673,72	92,54
Total des instruments financiers dérivés	3.916.918,53	0,62
Avoirs en banque	42.162.061,07	6,66
Autres actifs et passifs	1.161.558,40	0,18
Total des actifs nets	633.330.211,72	100,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE (en EUR)

Répartitions par Nature et Géographie du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets assets
Actions	91,16	84,35
Organismes de placement collectif	8,84	8,19
	100,00	92,54

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets assets
France	26,15	24,20
Grande-Bretagne	14,74	13,65
Pays-Bas	12,62	11,68
Allemagne	10,14	9,38
Suisse	7,73	7,16
Finlande	4,30	3,98
Danemark	4,15	3,84
Espagne	4,11	3,81
Suede	3,84	3,54
Irlande	3,41	3,16
Portugal	3,42	3,16
Italie	2,71	2,51
Autres	2,68	2,47
	100,00	92,54

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% des actifs nets assets
AMUNDI CASH INSTITIU SRI -IC	OPC de type ouvert	51.817.354,05	8,19
ASML HOLDING NV	Appareils électriques & électroniques	27.250.957,50	4,30
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Industrie textile	23.157.551,20	3,66
SHELL PLC	Energie	19.693.734,30	3,11
SIEMENS AG-REG	Machinerie diversifiée	17.144.418,24	2,71
BEIERSDORF AG	Cosmétiques	16.821.372,00	2,66
REPSOL SA	Energie	16.326.309,40	2,58
ENEL SPA	Energie	15.883.432,62	2,51
ASSA ABLOY AB-B	Appareils électriques & électroniques	15.797.378,90	2,49
DIAGEO PLC	Alimentation	15.402.130,66	2,43

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		1.133.622.038,79
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	9.140.190,06
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	2.3	1.142.762.228,85
Avoirs en banque		17.646.611,78
A recevoir sur souscriptions		336.363,90
Remboursement fiscal à recevoir	14	538.216,03
Plus-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.10,10	494.927,39
Plus-value nette non réalisée sur "Contracts for Difference"	2.5,6	8.713.978,59
Total actifs		1.170.492.326,54
Passifs		
Découvert bancaire		16.160.000,00
Charges à payer		4.823.505,17
A payer sur rachats		1.158.832,50
Net à payer sur "Contracts for Difference"	2.7,6	5.453.162,54
Total passifs		27.595.500,21
Actifs nets à la fin de l'exercice		1.142.896.826,33

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes nets sur portefeuille-titres	2.4	1.209.298,00
Intérêts bancaires		1.807.470,51
Autres revenus		28.512,16
Total revenus		3.045.280,67
Charges		
Commission de gestion fixe	4	22.498.275,75
Commission de gestion variable	4	584.795,11
Commission de banque dépositaire	5	614.866,10
Frais d'administration	5	492.656,53
Frais professionnels	12	123.181,32
Frais de transactions	9	1.166.246,33
Taxe d'abonnement	3	385.618,78
Frais bancaires	2.6	333.377,87
Dividendes nets payés sur "Contracts for Difference"	2.8	16.498.739,26
Intérêts nets payés sur "Contracts for difference"	2.9	9.867.053,49
Autres charges	13	34.202,16
Total charges		52.599.012,70
Revenu / (Perte) net(te) des investissements		(49.553.732,03)
Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) de l'exercice		
Portefeuille-titres		43.398.753,90
Change	2.2	(1.104.272,42)
Contrat de change à terme	2.10	(48.287,77)
"Contracts for Difference"	2.5	12.688.855,91
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		5.381.317,59
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-titres		5.360.597,23
Contrat de change à terme	2.10	1.819.199,91
"Contracts for Difference"	2.5	7.202.616,90
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		19.763.731,63
Souscriptions		428.228.037,01
Rachats		(1.228.084.469,28)
Actifs nets en début d'exercice		1.922.989.526,97
Actifs nets à la fin de l'exercice		1.142.896.826,33

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
Classe A	35.198,05	8.182,92	21.464,98	21.915,99
Classe A-CHF	722,68	9,56	370,26	361,98
Classe A-USD	948,04	284,51	386,09	897,03
Classe B	4.600.083,28	672.248,01	1.330.346,41	3.941.984,88
Classe B-CHF	13.927,02	-	-	13.927,02
Classe C	535.311,23	6.114,00	538.312,29	3.112,94
Classe R	827.576,13	92.234,78	498.614,97	421.195,94
Classe S	63.604,76	19.302,42	56.171,04	26.736,14

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Autres valeurs mobilières				
Instrument du marché monétaire				
Banque				
57.000.000,00	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 0% 23/02/2024	EUR	56.657.797,16	4,96
45.000.000,00	BANQUE POSTALE (LA) 0% 16/02/2024 NEUCP	EUR	44.764.166,64	3,92
57.000.000,00	BELFIUS BANK SA/NV 0% 12/02/2024	EUR	56.723.494,51	4,96
55.000.000,00	BPCE SA 0% 22/02/2024 NEUCP	EUR	54.677.346,68	4,78
20.000.000,00	BPIFRANCE 0% 23/01/2024 NEUCP	EUR	19.947.854,04	1,75
35.000.000,00	BPIFRANCE FINANCEMENT SA 0% 21/02/2024 N	EUR	34.798.477,47	3,04
40.000.000,00	BRED BANQUE POPULAIRE 0% 02/02/2024 NEUC	EUR	39.850.031,27	3,49
15.000.000,00	CA CONSUMER FINANCE 0% 04/03/2024 NEUCP	EUR	14.892.485,73	1,30
20.000.000,00	CA CONSUMER FINANCE 0% 11/01/2024 NEUCP	EUR	19.973.404,22	1,75
55.000.000,00	CREDIT LYONNAIS SA 0% 12/02/2024 NEUCP	EUR	54.731.826,26	4,79
55.000.000,00	CREDIT MUTUEL ARKEA SA 0% 08/02/2024 NEU	EUR	54.759.499,80	4,79
50.000.000,00	JYSKE BANK 0% 11/03/2024 NEUCP	EUR	49.610.865,69	4,34
5.000.000,00	JYSKE BANK A/S 0% 19/03/2024 NEUCP	EUR	4.956.817,30	0,43
40.000.000,00	KBC BANK NV 0% 04/01/2024	EUR	39.978.108,86	3,50
58.000.000,00	LOCATION DEQUIPEMENTS COMPAGNE 0% 02/02/2024	EUR	57.778.251,42	5,06
15.000.000,00	MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CAISSE F	EUR	14.980.151,22	1,31
37.000.000,00	MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE 0% 08/02/2024	EUR	36.836.430,28	3,22
56.500.000,00	MITSUBISHI UFJ TRUST + BANKING CORPORATION 0% 13/02/2024	EUR	56.218.240,29	4,92
30.000.000,00	NORMANDIE SEINE (CAISSE REGIONALE LE CRE	EUR	29.893.878,29	2,62
24.000.000,00	OCEAN(CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL) 0% 01/02/2024	EUR	23.913.074,52	2,09
18.000.000,00	OCEAN(CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL) 0% 15/01/2024	EUR	17.968.316,87	1,57
24.000.000,00	PALATINE SA 0% 16/02/2024 NEUCP	EUR	23.873.281,20	2,09
31.000.000,00	PALATINE SA 0% 26/01/2024 NEUCP	EUR	30.907.247,31	2,70
18.200.000,00	PARIS(CREDIT MUNICIPAL DE) 0% 03/01/2024	EUR	18.191.970,02	1,59
14.000.000,00	PARIS(CREDIT MUNICIPAL DE) 0% 06/03/2024	EUR	13.896.821,01	1,22
25.000.000,00	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	EUR	24.970.349,34	2,18
27.000.000,00	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS 0% 21/02/2024	EUR	26.845.684,48	2,35
56.000.000,00	SUMITOMO MITSUI BANKING CORPORATION 0% 14/02/2024	EUR	55.715.930,95	4,87
55.000.000,00	UNEDIC (UNION NATIONALE INTERPROFESSIONN.) 0% 10/01/2024	EUR	54.935.256,02	4,81
			1.033.247.058,85	90,40
			1.033.247.058,85	90,40
Fonds				
Organismes de placement collectif				
OPC de type ouvert				
47.000,00	GROUPAMA ENTREPRISES I	EUR	109.515.170,00	9,59
			109.515.170,00	9,59
			109.515.170,00	9,59
Total du portefeuille-titres			1.142.762.228,85	99,99

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023

Achat		Vente		Date de Maturité	Engagement en EUR	Plus ou moins-values non-réalisées en EUR
Contrats de changes à terme						
13.096.000,00	USD	12.121.679,84	EUR	19/01/24	11.855.338,80	(276.538,60)
21.528.414,14	GBP	24.959.596,03	EUR	19/01/24	24.843.822,21	(133.736,78)
15.944.736,48	CHF	16.994.558,45	EUR	19/01/24	17.150.410,33	177.369,88
6.814.000,00	SEK	604.386,49	EUR	19/01/24	612.081,74	7.693,22
32.733.468,62	EUR	35.359.000,00	USD	19/01/24	32.009.233,70	752.415,37
11.011.115,08	EUR	9.489.000,00	GBP	19/01/24	10.950.320,24	68.762,04
3.643.670,00	EUR	27.160.000,00	DKK	19/01/24	3.643.412,41	(541,58)
6.342.861,31	EUR	5.983.000,00	CHF	19/01/24	6.435.409,26	(100.496,16)
Total des contrats de change à terme						494.927,39

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins-values non-réalisées en EUR
----------	--------------	--------	-------------------	---

Contrats CFD				
(32.365,00)	AIR LIQUIDE SA	EUR	5.700.123,80	(80.295,96)
48.359,00	SIEMENS AG-REG	EUR	8.217.161,28	769.875,28
39.234,00	LEGRAND SA	EUR	3.691.919,40	222.849,12
134.740,00	INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	5.312.798,20	215.584,00
(132.736,00)	MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	8.302.636,80	(373.783,17)
(18.254,00)	BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	1.839.638,12	(94.738,26)
131.977,00	RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	2.517.461,28	197.965,50
(49.540,00)	EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	2.921.869,20	(85.790,06)
846.540,00	STELLANTIS NV	EUR	17.900.088,30	1.048.863,07
76.817,00	AIR FRANCE-KLM	EUR	1.044.096,66	150.561,32
394.860,00	PUBLICIS GROUPE	EUR	33.168.240,00	2.535.001,20
(70.041,00)	ADECCO GROUP AG-REG	CHF	3.109.166,47	49.908,06
(8.132,00)	GEBERIT AG-REG	CHF	4.714.583,20	(433.846,60)
44.676,00	THALES SA	EUR	5.984.350,20	(134.028,00)
(1.595,00)	GIVAUDAN-REG	CHF	5.977.175,43	(363.708,72)
(11.291,00)	KERING	EUR	4.505.109,00	(40.085,65)
(371.174,00)	HENNES & MAURITZ AB-B SHS	SEK	5.888.771,78	(271.488,64)
(3.864,00)	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2.834.630,40	(33.193,83)
352.166,00	BUREAU VERITAS SA	EUR	8.054.036,42	275.724,80
41.114,00	SAFRAN SA	EUR	6.556.038,44	(57.012,96)
(50.039,00)	VINCI SA	EUR	5.689.434,30	(63.460,57)
90.786,00	ALLEN SA	EUR	12.219.795,60	813.195,51
49.989,00	ADIDAS AG	EUR	9.205.974,24	(292.980,13)
91.239,00	GETLINK SE	EUR	1.511.374,04	(18.703,97)
(13.955,00)	SWATCH GROUP AG/THE-BR	CHF	3.431.335,91	(9.785,44)
(112.660,00)	BASF SE	EUR	5.495.554,80	(686.662,74)
(150.162,00)	NKT A/S	DKK	9.342.634,44	(789.631,89)
(963.271,00)	GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	NOK	16.099.595,53	(463.668,36)
40.809,00	ASML HOLDING NV	EUR	27.819.495,30	2.395.488,30
(35.302,00)	HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	2.857.343,88	(136.608,47)
191.478,00	SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	6.870.230,64	169.518,67
1.555.734,00	NORDEA BANK ABP	SEK	17.429.251,69	1.022.205,61
301.578,00	PROSUS NV	EUR	8.138.082,33	(1.029.888,86)
539.375,00	EQT AB	SEK	13.808.387,60	1.932.202,97
(164.683,00)	WIZZ AIR HOLDINGS PLC	GBP	4.201.882,33	(623.345,73)
878.475,00	TRYG A/S	DKK	17.311.303,50	(92.246,72)
649.595,00	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	14.128.691,25	(146.158,90)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins-values non-réalisées en EUR	Quantité	Dénomination	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins-values non-réalisées en EUR
(8.812.393,00)	MAPFRE SA	EUR	17.122.479,60	696.179,00	(571.079,00)	SKF AB-B SHARES	SEK	10.326.360,00	(215.453,12)
962.607,00	RWE AG	EUR	39.640.156,26	1.742.318,67	77.806,00	KERRY GROUP PLC-A	EUR	6.120.219,96	345.458,64
86.143,00	WOLTERS KLUWER	EUR	11.086.604,10	206.743,20	(909.801,00)	UNITED UTILITIES GROUP PLC	GBP	11.123.814,66	330.722,17
91.238,00	UPM-KYMMENE OYJ	EUR	3.107.566,28	180.651,24	209.842,00	KONE OYJ-B	EUR	9.476.464,72	920.083,14
1.598.473,00	AXA SA	EUR	47.138.968,77	1.192.500,73	(735.109,00)	SVENSKA HANDELSBANKEN-A SHS	SEK	7.227.278,69	(663.628,59)
(2.409,00)	AP MOLLER-MAERSK A/S-B	DKK	3.923.142,24	(412.839,12)	203.112,00	ASSA ABLOY AB-B	SEK	5.296.511,44	394.091,10
651.846,00	STMICROELECTRONICS NV	EUR	29.492.772,27	1.166.804,34	202.327,00	SPIE SA - W/I	EUR	5.725.854,10	295.397,42
85.364,00	BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	7.563.250,40	1.075.972,16	(2.488.831,00)	NATIONAL GRID PLC	GBP	30.386.973,61	(875.994,92)
1.842.285,00	COMMERZBANK AG	EUR	19.822.986,60	(771.219,07)	(209.589,00)	COMPASS GROUP PLC	GBP	5.190.444,80	(109.493,00)
61.638,00	CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	7.674.086,80	378.454,96	1.333.427,00	STOREBRAND ASA	NOK	10.702.123,02	(383.694,53)
(1.305.732,00)	KONINKLIJKE KPN NV	EUR	4.071.272,38	37.866,23	(7.256,00)	SWISSCOM AG-REG	CHF	3.949.162,10	34.340,54
(3.058.302,00)	IBERDROLA SA	EUR	36.302.044,74	(1.605.608,46)	(77.787,00)	SAP SE	EUR	10.849.730,76	466.722,00
351.615,00	ADMIRAL GROUP PLC	GBP	10.890.712,13	(64.214,10)	(123.467,00)	PUMA SE	EUR	6.237.552,84	1.069.224,22
(5.609.090,00)	SNAM SPA	EUR	26.110.313,95	(179.490,96)	(1.732.501,00)	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	14.251.553,23	464.393,38
(349.852,00)	3I GROUP PLC	GBP	9.774.296,83	(663.577,82)	(30.400,00)	EIFPAGE	EUR	2.949.408,00	(23.159,35)
(24.428,00)	ASM INTERNATIONAL NV	EUR	11.479.938,60	18.321,00	84.435,00	EDENRED	EUR	4.571.310,90	276.505,57
(467.968,00)	RELX PLC	EUR	16.762.613,76	(252.702,72)	6.188.955,00	EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	EUR	28.190.690,03	1.039.744,53
178.327,00	GEA GROUP AG	EUR	6.721.144,63	707.958,19	(308.837,00)	EPIROC AB-A	SEK	5.609.417,60	(183.096,71)
(70.838,00)	YARA INTERNATIONAL ASA	NOK	2.280.758,18	30.841,94	(760.276,00)	HEXAGON AB-B SHS	SEK	8.260.083,74	(865.261,41)
27.311,00	HANNOVER RUECK SE	EUR	5.907.369,30	(84.358,47)	(1.957.365,00)	TELIA CO AB	SEK	4.523.961,50	(145.934,24)
(11.323,00)	PARTNERS GROUP HOLDING AG	CHF	14.773.366,68	(736.841,45)	(385.073,00)	SVENSKA CELLULOSA AB SCA-B	SEK	5.226.546,62	161.127,71
(10.984.419,00)	LLOYDS BANKING GROUP PLC	GBP	6.047.736,78	(117.396,35)	(60.983,00)	LANXESS AG	EUR	1.730.087,71	(9.886,82)
(40.339,00)	ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	19.073.921,05	(31.351,93)	(1.437.937,00)	CENTRICA PLC	GBP	2.333.920,02	139.388,04
(459.797,00)	REXEL SA	EUR	11.389.171,69	(1.167.313,43)	21.705,00	KINGSPAN GROUP PLC	EUR	1.701.672,00	121.548,00
915.029,00	VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	26.304.835,93	3.036.778,56	(312.379,00)	DANSKE BANK A/S	DKK	7.559.567,19	(134.094,32)
251.665,00	BNP PARIBAS	EUR	15.751.712,35	1.177.855,62	80.756,00	CAPGEMINI SE	EUR	15.242.695,00	60.567,00
(247.549,00)	JCDECAUX SE	EUR	4.505.391,80	(175.759,79)	(297.768,00)	ALFA LAVAL AB	SEK	10.789.994,27	(320.971,56)
(1.002.487,00)	CREDIT AGRICOLE SA	EUR	12.883.962,92	(832.064,21)	570.000,00	METSO CORP	EUR	5.226.900,00	79.800,00
(83.820,00)	DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	15.632.430,00	(1.007.953,90)	(315.226,00)	ABB LTD-REG	CHF	12.647.014,95	(878.170,73)
67.802,00	HOLCIM LTD	CHF	4.814.766,10	38.030,43	90.246,00	CHR HANSEN HOLDING A/S	DKK	6.854.509,69	196.727,04
(5.485.670,00)	ITV PLC	GBP	4.005.922,31	(200.042,88)	142.548,00	SKANSKA AB-B SHS	SEK	2.334.931,76	177.344,69
77.945,00	STROEER SE + CO KGAA	EUR	4.189.543,75	23.383,50	(2.677.745,00)	TELEFONICA SA	EUR	9.463.150,83	946.558,90
(204.838,00)	VALEO	EUR	2.850.320,77	(130.072,16)	(69.045,00)	TEMENOS AG - REG	CHF	5.809.078,09	(311.916,74)
(2.389.679,00)	ABRDN PLC	GBP	4.926.618,81	(220.727,11)	211.626,00	LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	22.648.658,75	898.717,55
(388.383,00)	UNICREDIT SPA	EUR	9.540.628,40	264.219,11	1.302.698,00	SSE PLC	GBP	27.901.534,68	353.279,08
318.597,00	FORVIA	EUR	6.505.750,74	759.853,84	(1.437.860,00)	WPP PLC	GBP	12.494.473,26	(686.837,64)
427.322,00	INTRUM AB	SEK	2.678.511,49	614.929,12	(167.405,00)	FLSMIDTH & CO A/S	DKK	6.449.579,92	(85.335,67)
(580.000,00)	BAE SYSTEMS PLC	GBP	7.432.808,26	(419.604,18)	(618.214,00)	HARGREAVES LANSDOWN PLC	GBP	5.236.501,94	(111.293,49)
(489.026,00)	PRYSMIAN SPA	EUR	20.133.200,42	(2.855.911,84)	663.469,00	ALSTOM	EUR	8.081.052,42	543.132,09
(40.764,00)	SWISS LIFE HOLDING AG-REG	CHF	25.606.298,81	(997.958,91)	(243.606,00)	TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	8.291.768,44	943.273,39
(73.464,00)	AUTOLIV INC-SWED DEP RECEIPT	SEK	7.285.358,72	(128.681,61)	832.268,00	INFORMA PLC	GBP	7.502.945,72	366.887,51
(50.714,00)	AIRBUS SE	EUR	7.088.802,92	(181.556,12)	81.873,00	EURONEXT NV - W/I	EUR	6.439.311,45	190.044,78
15.252,00	ROCKWOOL A/S-B SHS	DKK	4.042.893,53	215.170,51	(12.386,00)	DSM-FIRMENICH AG	EUR	1.139.512,00	3.615,08
581.820,00	ASR NEDERLAND NV	EUR	24.843.714,00	247.314,85	(8.507.973,00)	LEGAL & GENERAL GROUP PLC	GBP	24.653.534,36	(2.056.473,28)
(1.538.532,00)	REDEIA CORP SA	EUR	22.939.512,12	718.341,85	1.559.751,00	E.ON SE	EUR	18.950.974,65	335.346,37
3.467.369,00	BEAZLEY PLC	GBP	20.887.041,92	(646.267,29)	1.294.712,00	VALLOUREC SA	EUR	18.158.335,80	687.265,24
(3.989.020,00)	NATWEST GROUP PLC	GBP	10.099.717,13	(465.826,10)	(431.697,00)	SAGE GROUP PLC/THE	GBP	5.841.148,61	(209.235,18)
39.857,00	ALLIANZ SE-REG	EUR	9.643.401,15	441.608,58	494.900,00	TELE2 AB-B SHS	SEK	3.847.172,33	190.269,23
5.317.365,00	ENEL SPA	EUR	35.785.866,45	1.297.437,04	(185.411,00)	AMADEUS IT GROUP SA	EUR	12.029.465,68	(338.855,56)
					110.330,00	CRH PLC	GBP	6.888.065,32	441.169,47
					(378.853,00)	SEVERN TRENT PLC	GBP	11.275.308,83	96.183,32
					451.321,00	ERSTE GROUP BANK AG	EUR	16.577.020,33	(136.349,72)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins-values non-réalisées en EUR
3.653.878,00	INTESA SANPAOLO	EUR	9.659.026,49	23.065,33
(965.464,00)	ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	18.445.189,72	(96.546,43)
(1.579,00)	HERMES INTERNATIONAL	EUR	3.029.785,20	58.109,88
88.316,00	WHITBREAD PLC	GBP	3.726.078,08	291.333,52
(155.273,00)	DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	EUR	1.919.795,37	(81.549,38)
(3.716.347,00)	DIRECT LINE INSURANCE GROUP PLC	GBP	7.803.235,09	260.513,81
32.928,00	NEMETSCHKE AKT	EUR	2.584.189,44	(49.939,00)
(8.038,00)	SIKA AG-REG	CHF	2.366.355,38	(315.571,69)
(202.677,00)	SECURITAS AB-B SHS	SEK	1.794.736,01	(75.372,36)
1.337.662,00	SKANDINAVISKA ENSKILDA BAN-A	SEK	16.677.968,61	1.417.867,65
125.865,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	4.757.697,00	283.196,25
(5.529,00)	MTU AERO ENGINES AG	EUR	1.079.537,25	(47.288,52)
96.766,00	WORLDLINE SA - W/I	EUR	1.516.323,22	138.859,20
(198.730,00)	NN GROUP NV - W/I	EUR	7.104.597,50	(161.437,31)
(207.161,00)	STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	2.594.691,53	(127.404,05)
(244.425,00)	INVESTOR AB-B SHS	SEK	5.126.722,43	(172.703,90)
(289.406,00)	DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	12.801.874,41	(367.545,62)
(30.445,00)	MONCLER SPA	EUR	1.695.786,50	(146.744,90)
(27.300,00)	SCHINDLER HOLDING AG-REG	CHF	5.858.180,06	(355.308,17)
(164.429,00)	LOGITECH INTERNATIONAL-REG	CHF	14.106.547,32	(622.555,76)
(498.591,00)	ST JAMESS PLACE PLC	GBP	3.933.261,87	(201.381,18)
10.106.588,00	BARCLAYS PLC	GBP	17.935.388,64	1.664.461,07
2.433.518,00	HSBC HOLDINGS PLC	GBP	17.846.641,15	916.935,94
(49.755,00)	MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	18.663.100,50	762.591,82
3.331.624,00	BANKINTER SA	EUR	19.310.092,70	(1.959.455,86)
(17.040,00)	RTL GROUP	EUR	595.718,40	(32.035,20)
(42.633,00)	INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	GBP	3.488.176,91	(58.845,05)
49.566,00	AKZO NOBEL N.V.	EUR	3.708.528,12	210.635,50
763.225,00	ORANGE	EUR	7.864.270,40	(763.225,00)
323.547,00	BURFORD CAPITAL LTD	GBP	4.529.023,26	495.547,36
4.095.145,00	MAN GROUP PLC/JERSEY	GBP	10.992.218,88	1.043.546,45
(2.666.175,00)	AMS-OSRAM AG	CHF	6.062.486,77	(2.504.527,80)
(562.561,00)	UBS GROUP AG-REG	CHF	15.793.096,81	(872.173,09)
(280.948,00)	SAMPO OYJ-A SHS	EUR	11.128.350,28	250.554,34
1.446.288,00	PRUDENTIAL PLC	GBP	14.807.532,32	436.576,08
363.650,00	SANDVIK AB	SEK	7.124.371,43	362.588,35
(628.450,00)	TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	4.747.311,30	(7.403,14)
(218.035,00)	ELIS SA -W/I	EUR	4.118.681,15	(263.822,35)
(324.978,00)	NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	2.066.781,26	4.485,82
(1.114.687,00)	VOLVO CAR AB-B	SEK	3.260.202,89	161.207,83
1.676.887,00	AEGON LTD	EUR	8.800.302,98	372.268,91
45.992,00	SYENSQO SA	EUR	4.335.205,92	120.672,77
(112.630,00)	SWEDBANK AB - A SHARES	SEK	2.056.831,71	(110.783,61)
(51.391,00)	RANDSTAD NV	EUR	2.914.897,52	(100.682,67)
(105.900,00)	WELLS FARGO & CO	USD	4.718.596,84	30.457,10
(23.400,00)	THOMSON REUTERS CORP	USD	3.097.404,61	(133.665,87)
(222.489,00)	INTERPUBLIC GROUP OF COS INC	USD	6.574.065,05	(382.681,50)
(98.909,00)	OMNICOM GROUP	USD	7.745.998,81	(526.487,96)
(40.826,00)	BLACKSTONE INC	USD	4.838.582,28	(676.605,14)
(334.707,00)	VERIZON COMMUNICATIONS INC	USD	11.423.033,45	190.888,90
(734.319,00)	AT&T INC	USD	11.154.549,24	(139.598,06)
140.033,00	T-MOBILE US INC	USD	20.324.528,94	1.252.456,48

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins-values non-réalisées en EUR
(15.105,00)	ACCENTURE PLC-CL A	USD	4.798.348,39	(242.987,24)
(51.500,00)	CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	USD	6.112.958,86	(576.580,42)
(66.142,00)	NXP SEMICONDUCTORS NV	USD	13.752.314,81	(1.532.825,07)
(58.000,00)	MORGAN STANLEY	USD	4.896.120,94	(73.706,97)
(159.205,00)	STOXX 600 BANK (SX7P)	EUR	26.897.684,75	(899.454,73)
16.000,00	AUTODESK INC	USD	3.526.619,29	362.829,86
(31.470,00)	STOXX 600 INSURANCE INDEX	EUR	10.913.481,30	11.425,60
(225.811,00)	EURO STOXX BANK (SX7E)	EUR	26.731.506,18	(442.315,19)
(22.900,00)	NIKE INC -CL B	USD	2.250.715,61	31.031,52
126.800,00	JPMORGAN CHASE & CO	USD	19.525.351,92	1.459.266,35
Total des contracts for difference				8.713.978,59

Récapitulatif de l'actif net

		% VNI
Total du portefeuille-titres	1.142.762.228,85	99,99
Total des instruments financiers dérivés	9.208.905,98	0,81
Avoirs en banque	1.486.611,78	0,13
Autres actifs et passifs	(10.560.920,28)	(0,93)
Total des actifs nets	1.142.896.826,33	100,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND (en EUR)

Répartitions par Nature et Géographie du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets assets
Instrument du marché monétaire	90,42	90,40
Organismes de placement collectif	9,58	9,59
	100,00	99,99

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets assets
France	81,31	81,31
Belgique	13,34	13,33
Grande-Bretagne	4,92	4,92
Autres	0,43	0,43
	100,00	99,99

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% des actifs nets assets
GROUPAMA ENTREPRISES I	OPC de type ouvert	109.515.170,00	9,59
LOCATION DEQUIPEMENTS COMPAGNE 0% 02/02/2024	Banque	57.778.251,42	5,06
BELFIUS BANK SA/NV 0% 12/02/2024	Banque	56.723.494,51	4,96
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 0% 23/02/2024	Banque	56.657.797,16	4,96
MITSUBISHI UFJ TRUST + BANKING CORPORATION 0% 13/02/2024	Banque	56.218.240,29	4,92
SUMITOMO MITSUI BANKING CORPORATION 0% 14/02/2024	Banque	55.715.930,95	4,87
UNEDIC (UNION NATIONALE INTERPROFESSIONN.) 0% 10/01/2024	Banque	54.935.256,02	4,81
CREDIT MUTUEL ARKEA SA 0% 08/02/2024 NEU	Banque	54.759.499,80	4,79
CREDIT LYONNAIS SA 0% 12/02/2024 NEUCP	Banque	54.731.826,26	4,79
BPCE SA 0% 22/02/2024 NEUCP	Banque	54.677.346,68	4,78

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

Note 1. Généralités

EXANE FUNDS 2 (la "SICAV") a été constituée au Grand-Duché de Luxembourg sous l'égide de EXANE S.A. (le "Promoteur") le 2 mars 2006 pour une durée illimitée sous la forme de Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV") de droit luxembourgeois. La SICAV a été créée, conformément à la Partie II de la loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée, relative aux Organismes de Placement Collectif. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 mai 2011 et jusqu'au 30 juin 2014, la Société a été convertie en SICAV autogérée régie par les dispositions de la Partie I de la Loi de 2010 ainsi que par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le premier juillet 2014, la Société a nommé Exane Asset Management Luxembourg (jusqu'au 30 novembre 2018) et le 1er décembre 2018, Exane Asset Management a été nommé en remplacement par la Société en qualité de société de gestion (la « Société de Gestion ») conformément à la Loi de 2010.

Le capital minimum s'élève à EUR 1.250.000,00.

Les statuts de la SICAV ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 mars 2006 après avoir été déposés au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg où ils peuvent être consultés.

EXANE FUNDS 2 est constituée sous la forme d'une SICAV à Compartiments multiples.

Au 31 décembre 2023, deux Compartiments sont ouverts à la souscription:

- EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE
- EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND

La SICAV a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 732.

Pour le Compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE, sept classes sont disponibles, avec les caractéristiques suivantes:

- la Classe A s'adresse exclusivement aux Investisseurs Institutionnels.

Les Investisseurs Institutionnels comprennent notamment les personnes morales souscrivant pour leur propre compte ou pour le compte de personnes physiques dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire ou d'un contrat d'assurance-vie en unités de compte, les fonds de pension et les OPC.

- la Classe B s'adresse à tous les investisseurs.

- la Classe C est réservée aux employés de la Société de Gestion et ses affiliés (y compris les directeurs généraux).

- la Classe D et la Classe J s'adressent exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, est ouverte à la souscription selon une résolution spécifique du Conseil d'administration de la Société et distribue son revenu.

- la Classe F s'adresse exclusivement aux Investisseurs Institutionnels. La détention des actions de la Classe F est réservée aux investisseurs ayant souscrit jusqu'au 31 mars 2013 qui sont définis comme les investisseurs fondateurs (« Investisseurs Fondateurs »). La Classe F est fermée aux nouvelles souscriptions des Investisseurs Fondateurs. Toutefois, le Conseil d'Administration peut décider d'autoriser de nouvelles souscriptions des Investisseurs Fondateurs dans la classe F.

- la Classe S et la classe T s'adressent aux Investisseurs Institutionnels.

Pour le Compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND, huit classes sont disponibles:

- la Classe A s'adresse exclusivement aux Investisseurs Institutionnels.

Les Investisseurs Institutionnels comprennent notamment les personnes morales souscrivant pour leur propre compte ou pour le compte de personnes physiques dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire ou d'un contrat d'assurance-vie en unités de compte, les fonds de pension et les OPC.

- la Classe A-USD s'adresse exclusivement aux Investisseurs Institutionnels et est couverte contre le risque de change USD-EUR.

- la Classe A-CHF s'adresse exclusivement aux Investisseurs Institutionnels et est couverte contre le risque de change CHF-EUR.

- la Classe B-CHF s'adresse exclusivement aux Investisseurs Institutionnels et est couverte contre le risque de change CHF-EUR.

- la Classe B s'adresse à tous les investisseurs.

- la Classe S s'adresse aux Investisseurs Institutionnels, avec un montant minimale de souscription de 25.000.000,00 EUR.

- la Classe C est réservée aux employés de la Société de Gestion et ses affiliés (y compris les directeurs généraux et ses affiliés, soit directement, soit par l'intermédiaire de fonds gérés par la Société de gestion ; investissements à partir de fonds de fonds gérés par la Société de gestion, portefeuille de gestion discrétionnaire géré par la Société de gestion.

- la Classe R s'adresse à tous les investisseurs, avec un montant minimale de souscription de 25.000.000,00 EUR.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif.

2.1 Etats combinés des différents Compartiments

Les états financiers combinés de EXANE FUNDS 2 sont exprimés en euro (EUR) en convertissant les états financiers des Compartiments libellés en devises autres que l'euro au cours de change prévalant à la fin de l'exercice.

2.2 Conversion des devises étrangères

Les comptes du Compartiment sont tenus dans la devise d'expression de sa valeur nette d'inventaire et les états financiers sont exprimés dans cette devise.

Le prix d'acquisition des titres acquis dans une devise autre que celle du Compartiment est converti dans la devise du Compartiment sur base des cours de change en vigueur à la date d'acquisition des titres.

Les revenus et charges libellés en une devise autre que celle du Compartiment sont convertis dans la devise du Compartiment sur base des cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la fin de l'année, les valeurs d'évaluation des titres (déterminées suivant la manière décrite ci-après), les créances, dépôts bancaires et dettes libellés dans une devise autre que celle du Compartiment sont convertis dans la devise du Compartiment sur base des cours de change en vigueur à cette date, les différences de change résultant de la conversion des créances, dépôts bancaires et dettes étant inclus dans le résultat net de change de l'année.

2.3 Principes comptables

La valeur des avoirs est déterminée de la manière suivante :

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôts, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée et reçue en entier. Dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que la Société estimera approprié en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(b) L'évaluation des Valeurs Mobilières et des Instruments du Marché Monétaire cotés ou négociés sur un Marché Réglementé ou négociés sur un Autre Marché Réglementé ou admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Autre Etat ou négociés sur un Autre Marché Réglementé d'un Autre Etat, est basée sur le dernier cours de clôture connu du Jour d'Évaluation et si ces valeurs mobilières sont traitées sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours de clôture connu du marché principal de ces valeurs au Jour d'Évaluation. Si le dernier cours de clôture connu du Jour d'Évaluation donné n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi;

(c) Les Valeurs Mobilières non cotées ou non négociées sur un Marché Réglementé ou sur un Autre Marché Réglementé seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi;

(d) Si la pratique le permet, les avoirs liquides, les instruments du marché monétaire, et tous les autres instruments pourront être évalués aux derniers cours de clôture connus du Jour d'Évaluation ou selon la méthode d'amortissement linéaire. En cas d'amortissement linéaire, les positions du portefeuille sont revues régulièrement sous la Direction du Conseil D'Administration afin de déterminer s'il existe un écart entre l'évaluation selon la méthode des derniers cours de clôture connus et celle de l'amortissement linéaire. S'il existe un écart susceptible d'entraîner une dilution conséquente ou de léser les Actionnaires, des mesures correctives appropriées pourront être prises, y compris, le cas échéant, le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire en utilisant les derniers cours de clôture connus.

(e) Tous les autres avoirs sont évalués sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi;

(f) Les OPC cibles ouverts sont évalués sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible à Luxembourg;

(g) Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation refléterait mieux la juste valeur d'un avoir de la Société;

(h) La valeur des « Contracts for Difference » sera déterminée par référence à la valeur de marché de l'actif sous-jacent, en tenant compte des coûts inhérents à l'opération (i.e. coût d'emprunt, rémunération du collatéral ou coût de financement de la contrepartie selon les cas).

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4 Revenus

Les intérêts sur obligations sont enregistrés au prorata temporis. Les dividendes sont renseignés à la date où les actions sont cotées pour la première fois "exdividende".

2.5 "Contracts for Difference"

Les "Contracts for Difference" ("CFDs") sont des contrats financiers de gré à gré permettant de s'exposer aux fluctuations (positives ou négatives selon le sens de l'opération) d'instruments financiers, de paniers d'instruments financiers ou d'indices sans devoir posséder ou emprunter les instruments financiers sous-jacents.

La valeur des CFDs est déterminée par référence à la valeur de marché de l'actif sous-jacent, en tenant compte des coûts inhérents à l'opération. Les bénéfices ou pertes réalisés et la variation des bénéfices ou pertes non réalisés en résultant sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

2.6 Frais bancaires

Ce poste contient principalement les intérêts payés sur les découverts bancaires, les intérêts nets sur les avoirs en banque, et d'autres frais bancaires.

2.7 A recevoir / A payer sur "Contracts for Difference"

Le poste «A recevoir / A payer sur "Contracts for Difference"» contient la somme nette des dividendes et intérêts reçus et payés sur CFDs.

2.8 Dividendes nets reçus / payés sur "Contracts for Difference"

Le poste «Dividendes nets reçus / payés sur "Contracts for Difference"» contient la somme nette des dividendes reçus et payés sur CFDs.

2.9 Intérêts nets reçus / payés sur "Contracts for Difference"

Le poste « Intérêts nets reçus / payés sur "Contracts for Difference"» contient la somme nette des intérêts payés et reçus sur CFDs.

2.10 Evaluation des contrats de change à terme et des contrats d'options

La valeur de liquidation des contrats de change à terme et des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés équivaudra à leur valeur de liquidation nette déterminée en accord avec les politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats de change à terme ou contrats d'options négociés sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats de change à terme ou ces contrats d'options sont négociés par la Société. Cependant, si un contrat de change à terme ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable. Les bénéfices et pertes réalisées et la variation sur les gains et pertes non réalisés sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Note 3. Fiscalité

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises. En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, la SICAV est soumise à la taxe d'abonnement au taux annuel de 0,01 % pour catégories d'actions Classe A, A-CHF, A-USD, D, F, J, S et T et 0,05% pour les catégories d'actions Classe B, B-CHF, R et C, calculée sur base des actifs nets de fin de trimestre et payable trimestriellement.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 4. Commission de Gestion Fixe et Commission de Gestion Variable

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE

A la fin de chaque trimestre, la Société de Gestion perçoit à la charge des avoirs du Compartiment, une Commission de Gestion Fixe calculée de la manière suivante :

- Classe A : un taux annuel maximum et effectif de 0,90% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe A.
- Classe B : un taux annuel maximum et effectif de 1,80% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe B.
- Classe C : un taux annuel maximum et effectif de 0,30% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe C.
- Classe D : un taux annuel maximum et effectif de 0,90% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe D.
- Classe F : un taux annuel maximum et effectif de 0,50% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe F.
- Classe J : un taux annuel maximum et effectif de 0,65% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe J.
- Classe S : un taux annuel maximum et effectif de 0,85% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe S.
- Classe T : un taux annuel maximum et effectif de 0,65% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe T.

La Société de Gestion perçoit également une Commission de Gestion Variable au taux de 15 % de l'écart positif entre la performance du Compartiment et la « Marge de Performance soumise à une compensation de sous-performance et YTD » positive sur la part des actifs attribuables aux catégories d'actions Classe A et Classe B, Class D, Class F, Class J et Class T. Cette Commission est calculée à chaque Période de Référence (une « Période de Référence ») selon la méthode décrite ci-après :

Les Périodes de Référence sont annuelles et correspondent aux exercices sociaux du Compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire applicable à chaque Période de Référence est la dernière Valeur Nette d'Inventaire de l'année précédente.

Les commissions de gestion variables sont calculées comme suit :

La Commission de Gestion Variable n'est activée et provisionnée que si :

- (1) La performance annuelle est positive; et,
- (2) L'Ecart de Performance est au-dessus de l'Ecart de Performance Constaté ; et
- (3) L'Ecart de Performance est positif.

« L'Ecart de Performance Constaté » est défini comme l'Ecart de Performance le plus élevé enregistré à la fin de chaque exercice fiscal au cours de la Période de Référence.

Les actionnaires peuvent à tout moment obtenir communication de la méthodologie de calcul de la Commission de Gestion Variable auprès de la Société de Gestion.

Dans le cas d'un rachat au cours d'une Période de Référence, la quote-part de la Commission de Gestion Variable se rattachant à ces actions sera figée et restera en conséquence acquise à la Société de Gestion de manière irrévocable. Cette quote-part figée de la Commission de Gestion Variable sera payée à la Société de Gestion à la fin du trimestre considéré.

Nonobstant ce qui précède, la Commission de Gestion Variable pour les Catégories d'actions T et J a été déterminée comme suit :

- La Commission de Gestion Variable n'est activée et appliquée que si l'Ecart de Performance est supérieur à l'Ecart de Performance Constaté.
- L'Ecart de Performance Constaté relatif aux Classes T et J est défini comme l'Ecart de Performance de clôture le plus élevé enregistré à la fin de la Période de Référence depuis le lancement de la Classe concernée.
- Si la condition ci-dessus est respectée, la Commission de Gestion Variable sera calculée comme le pourcentage mentionné ci-dessus appliqué à la différence entre l'Ecart de Performance et de l'Ecart de Performance Constaté.
- Afin d'éviter toute ambiguïté, la Société de Gestion peut recevoir une Commission de Gestion Variable en cas de performance négative des Classes T ou J, dès lors que l'Ecart de Performance de la Classe concernée est supérieur à l'Ecart de Performance Constaté.

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND

A la fin de chaque trimestre, la Société de Gestion perçoit à la charge des avoirs du Compartiment, une Commission de Gestion Fixe calculée de la manière suivante :

- Classe A : un taux annuel maximum et effectif de 1,25% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe A.
- Classe A-CHF : un taux annuel maximum et effectif de 1,25% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Class A-CHF.
- Classe A-USD : un taux annuel maximum et effectif de 1,25% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe A-USD.
- Classe B : un taux annuel maximum et effectif de 2,00% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe B.
- Classe B-CHF : un taux annuel maximum et effectif de 2,00% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe B-CHF.
- Classe C : un taux annuel maximum et effectif de 0,30% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe C.
- Classe R : un taux annuel maximum et effectif de 1,50% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe R.
- Classe S : un taux annuel maximum et effectif de 1,00% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe S.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 4. Commission de Gestion Fixe et Commission de Gestion Variable (suite)

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND

La Société de gestion peut également recevoir une Commission de Gestion Variable de 20 % de la différence positive entre la performance du Compartiment et « le Seuil d'application des commissions de performance sujette au High Water Mark » sur la proportion des actifs attribuables à la Classe A, Classe A-CHF, Classe A-USD, Classe B, Classe B-CHF, Classe R et Classe S. Cette commission est calculée pour chaque Période de Référence (une « Période de Référence ») selon la méthode décrite ci-dessous :

Les Périodes de Référence sont annuelles et correspondent aux exercices financiers du Compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire applicable à chaque Période de Référence est la dernière Valeur Nette d'Inventaire de l'année précédente.

Les commissions de gestion variables sont calculées comme suit :

La Commission de Gestion Variable est calculée en comparant la performance annuelle du Compartiment avec :

« L'Ecart de Performance » correspond à la différence entre la performance annuelle du Compartiment et la performance de l'indice :

- Ester capitalisé au début de l'année sur la part des actifs attribuables aux Classe A, Classe B, Classe R et Classe S ;
- Fed Funds Effective Rate capitalisé depuis le début de l'année, sur les parts des actifs attribuables à la Classe A-USD ;
- SARON capitalisé depuis le début de l'année, sur la part des actifs attribuables aux Classe A-CHF et Classe B-CHF.

La Commission de Gestion Variable n'est activée et provisionnée que si :

- (1) La performance annuelle est positive; et,
- (2) L'Ecart de Performance est supérieur de l'Ecart de Performance Constaté ; et quand
- (3) L'Ecart de Performance est positif.

Si ces conditions sont vérifiées, les Commissions de Gestion Variables réelles seront calculées comme le pourcentage mentionné ci-dessus de la différence entre la Commission de performance et le seuil d'application des commissions de performance.

En cas de rachat au cours d'une Période de Référence, la proportion de la Commission de Gestion Variable relative aux actions concernées est acquise et reste donc irrévocablement due à la Société de gestion.

Cette part acquise de la Commission de Gestion Variable est versée à la Société de gestion à la fin du trimestre concerné. La Société de Gestion fournit aux investisseurs, sur demande, la méthodologie de calcul de la Commission de Gestion Variable susmentionnée.

A la fin de l'année au 31 décembre 2023, le montant de la Commission de Gestion Variable est de :

	Classes	Devise du Compartiment	Montant des frais de Gestion Variable dans la devise du Compartiment	% des frais de Gestion Variable frais basés sur la valeur liquidative moyenne de la classe d'actions
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	Classe A	EUR	-	-
	Classe B	EUR	-	-
	Classe D	EUR	-	-
	Classe F	EUR	-	-
	Classe J*	EUR	463,80	0,00
	Classe S	EUR	-	-
	Classe T	EUR	-	-
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND	Classe A	EUR	85.049,44	0,01
	Classe A-CHF	CHF	43,45	0,00
	Classe A-USD	USD	2.970,44	0,03
	Classe B	EUR	38.691,90	0,01
	Classe B-CHF	CHF	-	-
	Classe C	EUR	-	-
	Classe R	EUR	20.034,23	0,03
	Classe S	EUR	439.899,04	0,08

*La classe J a été réactivée durant l'année 2023, le montant de Commission de Gestion Variable payé par la classe d'actions à la société de gestion était de 463,80 EUR.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 5. Agent Administratif, Banque Dépositaire, Agent Domiciliaire et de Cotation, Agent Teneur de Registre et de Transfert

Les frais supportés par le Compartiment et facturés par l'ensemble des prestataires de services du Compartiment (Agent Administratif, Banque Dépositaire, Agent Domiciliaire et de Cotation, Agent Teneur de Registre et de Transfert, Réviseur d'entreprises, Conseiller juridique) seront plafonnés à un montant maximum annuel de 0.20% des actifs nets moyens du Compartiment. Les frais excédant le plafond mentionné ci-avant seront supportés par la Société de Gestion par diminution du montant équivalent de sa Commission de Gestion Fixe et enregistrés en «Autres Revenus».

Les commissions de courtage et/ou d'emprunts de titres payées aux intermédiaires financiers et contreparties du Compartiment ne sont pas comprises dans ce plafond de 0,20%. Il en va de même pour les éventuels impôts de bourse / timbres fiscaux que le Compartiment pourrait devoir supporter sur certains marchés financiers.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, les taux effectifs annualisés ont été les suivants :

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	0,09%
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND	0,08%

Note 6. Contracts for Difference ("CFDs") et à recevoir / payer sur "Contracts for Difference"

Compartiments	Contreparties	Bénéfice /(perte) non réalisée en (EUR)	Collatéral donné en EUR*	Collatéral reçu en EUR*
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	JP Morgan AG	3.512.704,54	-	3.180.000,00
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND	BNP Paribas London	10.114.035,04	-	11.270.000,00
	JP Morgan AG	(5.914.235,31)	9.980.000,00	-
	Citigroup Global Markets Europe AG	(283.480,90)	2.270.000,00	-
	Barclays Bank PLC	-	-	530.000,00
	UBS London	4.797.659,76	-	4.360.000,00

* Le total des garanties données ou reçues se compose de dépôts de provisions pour les contrats de change à terme et CFD.

Les postes « A recevoir / A payer sur "Contracts for Difference" » se décomposent comme suit:

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE

	A recevoir en EUR	A payer en EUR
Intérêts sur CFDs	-	(298.168,13)
Dividendes sur CFDs	53.106,22	-
Montants de réalisations sur CFDs	87.534,46	-
Total	140.640,68	(298.168,13)

EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND

	A recevoir en EUR	A payer en EUR
Intérêts sur CFDs	-	(751.384,93)
Dividendes sur CFDs	1.096.321,90	(2.640.365,90)
Montants de réalisations sur CFDs	-	(3.157.733,61)
Total	1.096.321,90	(6.549.484,44)

Note 7. Changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres est tenue sans frais à la disposition des Actionnaires aux guichets de la banque dépositaire ainsi qu'au siège social de la SICAV.

Note 8. Taux de change au 31 décembre 2023

1 EUR =	0,929700	CHF	1 EUR =	7,454550	DKK
1 EUR =	0,866550	GBP	1 EUR =	8,625750	HKD
1 EUR =	11,218500	NOK	1 EUR =	11,132500	SEK
1 EUR =	1,104650	USD	1 EUR =	155,733550	JPY

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 9. Frais de transactions

La SICAV supporte des frais de transactions (les frais inclus dans le coût d'acquisition des titres ou dans les bénéfices/pertes réalisés sur portefeuille, ne sont pas inclus dans le poste frais de transactions mais présentés ci-dessous) qui sont composés des frais de courtage, des taxes, des frais de banque dépositaire relatifs aux achats et ventes de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et d'autres actifs éligibles.

Les frais de transactions inclus dans le coût d'acquisition des titres ou dans les bénéfices/pertes réalisés sur portefeuille sont les suivants:

Compartiments	Frais de transaction en EUR ⁽¹⁾
- EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	1.603.076,00
- EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE FUND	6.398.879,00

⁽¹⁾ Le montant affiché comprend les frais de transaction et les frais de recherche.

Note 10. Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2023, des contrats de change à terme étaient ouverts dans le Compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE. Les contreparties pour ces positions étaient Barclays Bank Ireland PLC et BNP Paribas Paris. Il n'y avait pas de collatéral donné ou reçu pour ces positions.

Au 31 décembre 2023, des contrats de change à terme étaient ouverts dans le Compartiment EXANE FUNDS 2 - PLEIADE FUND. Les contreparties (ci-dessous) pour ces positions étaient:

Contreparties	Collateral Reçu (donné) in EUR*
Barclays Bank Ireland PLC	530.000,00
BNP Paribas London	11.270.000,00

*La garantie totale donnée ou reçue consiste en des dépôts pour des contrats de change à terme et des contrats CFD

Note 11. Dividendes

Le Compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE a distribué le dividende suivant pendant l'exercice concerné:

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE

	Devise	Date de détachement (Ex-date)	Date de paiement	Dividende unitaire en EUR
Classe D	EUR	16/05/2023	24/05/2023	308,99

Note 12. Frais Professionnels

La rubrique "Frais professionnels" comprend principalement les frais d'audit et les frais légaux.

Note 13. Autres charges

La rubrique « Autres charges » comprend principalement les frais de distribution et les frais réglementaires.

Les frais directement à la charge du Compartiment et facturés par tous les prestataires de services du Compartiment (Agent dépositaire, Agent administratif, Agent domiciliataire, Agent de registre de transfert, Commissaire aux comptes, Conseiller juridique) seront soumis à un maximum annuel de 0,2% des Actifs Nets du Compartiment. Tous les frais excédant le plafond susvisé seront à la charge de la Société de Gestion par prélèvement sur gestion fixe.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 14. Remboursement des retenues à la source sur titres étrangers / Information aux porteurs dans les comptes

1. Informations sur les réclamations en cours

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces derniers subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés au Luxembourg lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires. En ce qui concerne EXANE FUNDS 2 (la "SICAV"), des réclamations sont engagées. Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délais.

Les Compartiments concernés sont les suivants :

EXANE FUNDS 2- Exane Equity Select Europe
EXANE FUNDS 2- Exane Pleiade

2. Informations sur les honoraires d'avocats payés par les Compartiments

Il n'y a pas eu d'honoraires d'avocats payés par la SICAV Exane Funds 2 au 31 Décembre 2023.

3. Informations sur montants de remboursement effectivement reçu

La SICAV EXANE FUNDS 2 n'a pas perçu de remboursement de retenues à la source sur des titres étrangers.

Informations complémentaires destinées aux investisseurs suisses

Représentant

Le Représentant et Service de Paiements du Fonds en Suisse est BNP Paribas, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse.

Le règlement, le prospectus, les documents d'informations clés pour l'Investisseur, les rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse ainsi qu'une liste des achats et des ventes peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

Lieu de distribution des documents déterminants

La liste des variations du portefeuille est mise gratuitement à la disposition de l'investisseur auprès du représentant pour la Suisse.

Le prospectus, les documents « Informations clés pour l'investisseur », les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Publications

Les publications concernant le placement collectif étranger ont lieu en Suisse et sur la plateforme du site internet (www.swissfunddata.ch).

Les prix d'émission et de rachat, respectivement la valeur d'inventaire avec la mention « commission non comprise » sont publiés lors de chaque émission et chaque rachat de parts sur la plateforme du site internet (www.swissfunddata.ch). Les prix sont publiés quotidiennement.

Total Expense Ratio (« TER »)

Le TER de ce rapport est calculé en respect de la Directive sur le calcul et la publication du TER, pour les placements collectifs de capitaux, émise le 16 mai 2008 par l'association suisse des fonds de placement (« Asset Management Association Switzerland AMAS »).

Le TER est calculé sur les 12 derniers mois précédant la date de ce rapport.

Compartiments	Catégorie d'actions	TER sans frais de Performance en %	TER avec frais de Performance en %
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	Classe A	1.00	1.00
	Classe B	1.94	1.94
	Classe D	1.00	1.00
	Classe F	0.60	0.60
	Classe J	0.75	0.86
	Classe S	0.95	0.95
	Classe T	0.75	0.75
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE	Classe A	1.35	1.80
	Classe A CHF	1.35	1.35
	Classe A USD	1.35	1.97
	Classe B	2.14	2.14
	Class B-CHF	2.14	2.20
	Classe C	0.42	0.42
	Classe R	1.64	2.06
	Classe S	1.10	1.71

Les frais sur transactions ne sont pas repris dans le calcul du TER.

Informations complémentaires destinées aux investisseurs suisses (suite)

Performances

La "Performance" est définie comme étant le résultat total réalisé par une part durant l'exercice.

Les performances ne tiennent pas compte des commissions et frais éventuels qui pourraient être perçus lors de l'émission ou du rachat des actions. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

La performance des compartiments distribués en Suisse est de :

Compartiments	Catégorie d'actions	31.12.2021 (en %)	31.12.2022 (en %)	31.12.2023 (en %)
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	Classe A	25,21	(14,20)	15.95
	Classe B	24,05	(15,00)	14.87
	Classe D	23,36	(16,30)	15.85
	Classe F	25,13	(13,86)	16.41
	Classe J	25,28	(14,16)	(2.17)
	Classe S	23,70	(16,08)	16.00
	Classe T	25,49	(13,99)	16.24
EXANE FUNDS 2 - EXANE PLEIADE	Classe A	(1,09)	1,81	1.55
	Classe A CHF	(0,44)	3,86	7.09
	Classe A USD	(1,09)	2,07	(6.33)
	Classe B	(1,91)	1,45	0.77
	Class B-CHF	-	-	6.41
	Classe C	9,82	3,19	2.59
	Classe R	(0,89)	2,03	1.27
	Classe S	(1,46)	1,56	1.79

Informations additionnelles (non auditées)

Information sur la politique de rémunération de la Société de Gestion

ÉLÉMENTS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS DE RÉMUNÉRATION DANS LE CADRE DE LA DIRECTIVE 2011/61/UE (« DIRECTIVE AIFM ») et de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »)

La politique de rémunération mise en place au sein d'Exane Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs (dite « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (dite « Directive UCITS V »).

En termes de gouvernance, le Conseil d'Administration a créé un Comité de Rémunération auquel est déléguée la mise en place des actions nécessaires pour remplir ses obligations en regard de la politique de Rémunération. Un Conseil d'Administration dédié avale l'arrêté annuel des rémunérations proposé par la Direction Générale sur la base d'un compte rendu des travaux du Comité de Rémunération.

L'attribution ou non de rémunérations variables individuelles doit respecter l'alignement des intérêts des salariés avec ceux des clients d'une part et de la société de gestion d'autre part. Ainsi, au-delà des performances financières observées dans le respect des contraintes de gestion, établies et suivies par le contrôle des risques, un ensemble de critères qualitatifs additionnels est pris en compte : la sensibilité aux risques opérationnels, de non-conformité et de durabilité, le respect de la réglementation et la discipline de construction de portefeuille ainsi que l'évaluation de l'apport transversal en termes d'expertise de chaque contributeur. La prise en compte de l'ensemble de ces critères permet à la fois d'affiner de manière discrétionnaire les montants individuels finaux et d'ajuster les conditions suspensives des paiements différés de la rémunération variable.

L'exercice 2023 sur Exane Asset Management a conduit aux résultats suivants (les montants présentés sont exprimés en euros et calculés au niveau de la société de gestion) :

Exercice 2023	Ensemble du personnel
Effectif concerné	55
Rémunérations fixes	4.842.791
Rémunérations variables	3.604.552
Total	8.447.343

Données relatives au personnel identifié :

Exercice 2023	Cadres supérieurs	Membres du personnel ayant une incidence significative sur les risques	Total
Total	3.063.651	4.406.833	7.470.484

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Exane Asset Management à l'adresse suivante :

<https://exane-am.politique de rémunération>

Un exemplaire papier de la politique de rémunération et des avantages est mis à disposition gratuitement sur demande.

Règlement sur les opérations de financement sur titres

Informations relatives aux opérations de financement sur titres conclues par les Compartiments, dans le cadre du règlement européen 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation.

1. Informations Générales

Valeur de marché en montant et en pourcentage de l'actif net du compartiment par type d'opération financière :

Contract For Difference:

Compartiments	Plus ou (moins) valeur non réalisée en EUR	Actif Net au 31/12/2023	Plus ou (moins) valeur non réalisée en EUR
Exane Equity Select Europe	3.512.704,54	633.330.211,72	0,55%
Exane Pleiade Fund	8.713.978,59	1.142.896.826,33	0,76%

Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Règlement sur les opérations de financement sur titres (suite)

Opérations de financement sur titres

Le Compartiment n'utilise pas de techniques et d'instruments liés aux opérations de financement sur titres, tels que les prêts de titres, les opérations de mise et de prise en pension, les opérations d'achat-vente ou de vente-rachat.

2. Données sur la concentration

a) Top 10 des émetteurs d'actions cotées utilisés en tant que garanties financières relatives aux opérations de financement sur titres :

Aucune garantie financière sous format « actions cotées » n'est détenue en portefeuille au 31 décembre 2023.

b) Top 10 des contreparties de contrats d'échanges :

CFD : se référer à la note 6 « Contracts for Difference ("CFDs") et à recevoir / payer sur "Contracts for Difference" » des états financiers.

3. Données d'opérations agrégées

	CFD
Type et qualité du collatéral	
Liquidité	Oui
Instruments financiers	N/A
Devise du collatéral	
Liquidité	EUR
Instruments financiers	N/A
Échéance de la garantie	
Liquidité	N/A
Instruments financiers	N/A
Domiciliation des contreparties	Union Européenne (France, Allemagne, Irlande, Espagne)
Règlement et compensation	Règlement bilatéral

La maturité des opérations de contrats d'échange ouvertes au 31 Décembre 2023 s'échelonne entre 1 an et 5 ans.

Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Règlement sur les opérations de financement sur titres (suite)

4. Données sur la réutilisation des garanties

- a) Actions cotées : aucun compartiment ne procède à une réutilisation des actions cotées reçues en tant que garanties financières relatives aux opérations de financement sur titres.
- b) Les liquidités peuvent être réemployées de la manière suivante* :
 - i. dépôt
 - ii. investies dans des obligations d'État de haute qualité
 - iii. utilisées dans une prise en pension livrée
 - iv. investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme
**aucun seuil de réutilisation du collatéral n'est défini dans le prospectus*

5. Conservation des garanties reçues

100% des actifs reçus en garantie sont déposés chez notre dépositaire BNP Paribas, succursale de Luxembourg, 60 avenue J.F. Kennedy L -1855 Luxembourg, Luxembourg.

Les espèces sont gérées dans leur ensemble. Le processus de gestion des investissements ne distingue pas spécifiquement les espèces reçues à titre de garantie des autres espèces.

6. Conservation des garanties données

Les liquidités postées en tant que garanties financières auprès de la contrepartie d'un Compartiment sont conservées au niveau de cette entité sans ségrégation.

7. Données sur les revenus et les coûts

- a) La rémunération et les coûts associés issus des opérations de financement sur titres ou des opérations de contrats d'échange sur rendement global (y compris les CFD) est entièrement acquise au Compartiment concerné. Ces données sont disponibles dans les états financiers, section "Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets", libellé "frais de transactions".
- b) Les éventuels frais opérationnels liés à ces opérations entrent dans le régime des frais facturés par les prestataires de service du Compartiment tel que spécifié à la section 11 « commissions supportées par le Compartiment » sous-section 2 « Prestataires de service » de chaque supplément du prospectus.

Dénomination du produit : **Exane Funds 2 – Exane Equity Select Europe (le "Compartiment")** Identifiant d'entité juridique: **5299005L2J88PVP2KV43**

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques ESG et les risques de durabilité associés aux investissements ont été évalués par la société de gestion Exane Asset Management (la « **Société de Gestion** ») à travers :

- Une **approche d'INTÉGRATION** par les risques E, S et G qui respecte une volonté d'investir sur l'ensemble des secteurs d'activité tout en favorisant les sociétés qui adressent au mieux les risques de durabilité auxquels elles doivent faire face et savent adapter leurs *business models* et leurs stratégies à ces nouveaux enjeux.

En particulier, en termes de promotion de caractéristiques (E) environnementales et (S) sociales, 2 axes systématiques ont été choisis pour promouvoir ces caractéristiques au sens de la réglementation SFDR :

- « E » : trajectoire de l'entreprise dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en insistant sur les progrès et les objectifs concrets et mesurables,
- « S » : l'emploi décent au sein de l'entreprise et de l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Ces 2 points forment un dénominateur commun obligatoire qui s'ajoute à la nécessité d'une analyse des critères ESG pertinents secteur par secteur.

Près de 100% de titres présents en portefeuille au cours de l'année ont ainsi fait l'objet d'une analyse ESG interne et externe. Par ailleurs, la moyenne annuelle des notes de risque ESG du portefeuille a été meilleure que celle de l'Indicateur de Référence (MSCI Europe).

- Une **politique d'EXCLUSION**. La Société de Gestion a respecté la politique d'exclusion composée :

(i) d'exclusions systématiques relatives:

a) aux armes controversées : la Société de Gestion identifie les armes controversées comme celles ayant un impact disproportionné et indiscriminé sur les civils, persistant pendant des années après la fin des conflits. Cela s'applique aux mines antipersonnel (MAP) et aux bombes à sous-munitions (BASM), dont les conséquences sur les populations et les territoires perdurent au-delà de la période de paix, engendrant ainsi des effets disproportionnés et indiscriminés sur les civils. En réponse à cela, la Société de Gestion a instauré une politique excluant les armes controversées telles que les armes incendiaires, les bombes au phosphore blanc et les armes chimiques. Cette démarche est en accord avec les engagements de la France, notamment :

- la ratification de la Convention d'Ottawa signée en 1997, qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel, ainsi que leur destruction ; et
- les principes de la Convention d'Oslo signée en 2008, qui prohibe l'utilisation, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions, à l'exception des munitions dites "intelligentes" dotées de mécanismes électroniques d'anti-désactivation ou d'autodestruction.

De plus, la Société de Gestion maintient et met à jour une liste de valeurs exclues sur la base d'indicateurs d'implication de produits provenant du fournisseur de données Sustainalytics® ;

b) aux activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires ;

c) aux valeurs non-conformes aux principes du Global Compact et aux principes directeurs de l'OCDE selon le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics® ; et

d) à une liste de pays (OFAC).

(ii) d'une liste discrétionnaire, établie secteur par secteur, conformément à la philosophie d'investissement de la Société de Gestion, de façon semestrielle sur la base d'une analyse interne des caractéristiques ESG des sociétés. Il s'agit essentiellement de titres de l'univers d'investissement portant un ESG risk score supérieur à 30, tel que mesuré par Sustainalytics®. Pour autant, sur la base de l'analyse interne et à l'appui d'un calcul documenté, certains titres peuvent être réinclus et des titres supplémentaires exclus.

- Une **démarche d'ENGAGEMENT** se matérialisant par un dialogue continu et documenté avec les managements des sociétés. La Société de Gestion est convaincue qu'une bonne gouvernance permet une meilleure appréhension des risques et une amélioration des performances d'une entreprise à moyen/long terme. De par son expertise poussée dans l'analyse fondamentale des sociétés, la Société de Gestion a un accès régulier au management des sociétés avec lesquels un dialogue régulier est entretenu.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

- 100% des titres présents en portefeuille au 31 décembre 2023 (à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire) ont fait l'objet d'une analyse ESG externe et interne.
- **Aucune** des positions du Compartiment n'a violé les politiques d'exclusions du Compartiment.
- Note Risque ESG du portefeuille < Note Risque ESG de l'Indicateur de Référence : la note de risque ESG (moyenne annuelle pondérée) du portefeuille est égale à 20,0 alors que celle de l'Indicateur de Référence (MSCI Europe Index) est de 20,3 (source : scores Sustainalytics®).
- Proportion du portefeuille avec une note de risque ESG supérieure à 30 < à 15% : la moyenne annuelle de la proportion des titres présents en portefeuille avec une note de risque ESG supérieure à 30 est de 5,7%.
- Meilleure notation ESG du portefeuille sur 2 indicateurs :
La notation du portefeuille sur l'indicateur « Politique de liberté d'association » est égale à 88,2 alors que celle de l'univers d'investissement (essentiellement le marché des actions européennes) est de 75,9 (Source : notation de Sustainalytics® sur l'enjeu du capital humain) ;

La notation du portefeuille sur l'indicateur « Politique de lutte contre la corruption » est égale à 82,1 alors que celle de l'univers d'investissement (essentiellement le marché des actions européennes) est de 73,0 (Source : note de Sustainalytics® sur la question de l'éthique des affaires) ;

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

	Analyse ESG*	Note Portefeuille	Note Indicateur de Référence	Note > 30
2023	100%	20,0	20,3	5,7%
2022	100%	19,9	20,3	6,0%

	Indicateur Politique de liberté d'association du Portefeuille	Note Indicateur de Référence	Indicateur Politique de lutte contre la corruption du Portefeuille	Note Indicateur de Référence
2023	88.2	75.9	82.1	73.0
2022	79.4	74.2	75.9	70.9

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

* Données au 31/12/2023. Les autres données sont des moyennes annuelles pondérées.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Compartiment n'a pas d'objectif en termes d'investissement durable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Compartiment n'a pas d'objectif en termes d'investissement durable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a pris en considération les principales incidences négatives (« Principal adverse impacts » ou « PAI ») applicables à la stratégie du Compartiment :

PAI 1 : « Emissions de Gaz à effet de serre »

Le PAI 1 est suivi au travers de l'**Analyse & Intégration ESG**, qui ont pour but d'atténuer les principales incidences négatives en matière de durabilité. Une attention particulière est prêtée à l'atténuation des PAI couvrant la trajectoire de baisse des émissions de Gaz à effet de serre (PAI 1). Sont ainsi analysés les objectifs de baisse, leur validation par un organisme indépendant (SBTi), les dépenses d'investissement associées et le niveau de communication (reflété par la note CDP) appuyant leur crédibilité.

Les métriques sont étudiées de manière mensuelle pour vérifier le niveau des émissions de gaz à effet de serre des émetteurs en portefeuille. De plus, la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise fait l'objet d'une question spécifique dédiée dans l'outil interne d'analyse de la Société de Gestion, I-ESG, avec un taux de complétude proche de 90%.

PAI 10 et 11 : « Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales » et « Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales »

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les PAI 10 et 11 sont suivis à la fois en termes d'**Exclusion** et d'**Intégration**.

La politique d'**Exclusion** couvre les risques les plus importants liés aux facteurs de durabilité et est appliquée de manière contraignante et continue. En particulier, la politique d'exclusion cible les sociétés non conformes aux principes des Nations unies dans le Global Compact et aux Principes directeurs de l'OCDE (telles que répertoriées par le fournisseur Sustainalytics®), en lien avec les PAI 10 et 11 couvrant ces aspects.

Dans le cadre de l'**Intégration/Analyse** ESG, une attention particulière est prêtée à l'atténuation des PAI couvrant les conditions de travail des employés et dans la chaîne de valeur. Le critère social d'analyse relatif à l'emploi décent (y compris dans la chaîne d'approvisionnement) fait l'objet d'une question spécifique dédiée dans l'outil interne d'analyse I-ESG avec un taux de complétude proche de 90%.

PAI 14 : « Exposition à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) »

Le PAI 14 est pris en compte au travers de la politique d'**Exclusion** de la Société de Gestion. Dans le cadre de sa politique d'exclusion, publique et disponible sur son site internet, la Société de Gestion a choisi d'exclure certains investissements liés aux armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, des conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que de la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires. Les valeurs concernées sont ainsi bloquées dans le système de passage d'ordres, traduisant un contrôle automatisé.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
De 01.01.2023 à 31.12.2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs (moyenne annuelle)	Pays
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	Consommation discrétionnaire	4,34 %	France
ASML HOLDING NV	Technologies	3,97 %	Pays-Bas
SHELL PLC	Energie	3,67 %	Royaume-Uni
ENEL SPA	Services aux Collectivités	2,72 %	Italie
SIEMENS AG-REG	Biens et services industriels	2,51 %	Allemagne
ROCHE HOLDING AG- GENUSSCHEIN	Santé	2,48 %	Suisse
NOVO NORDISK A/S-B	Santé	2,48 %	Danemark
ASTRAZENECA PLC	Santé	2,46 %	Royaume-Uni
RELX PLC	Télécommunications	2,37 %	Pays-Bas

DIAGEO PLC	Biens et services de consommation	2,30 %	Royaume-Uni
SAFRAN SA	Biens et services industriels	2,26 %	France
NESTLE SA-REG	Biens et services de consommation	2,25 %	Suisse
REPSOL SA	Energie	2,22 %	Espagne
NOVARTIS AG-REG	Santé	2,21 %	Suisse
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	Services aux Collectivités	2,04 %	Portugal



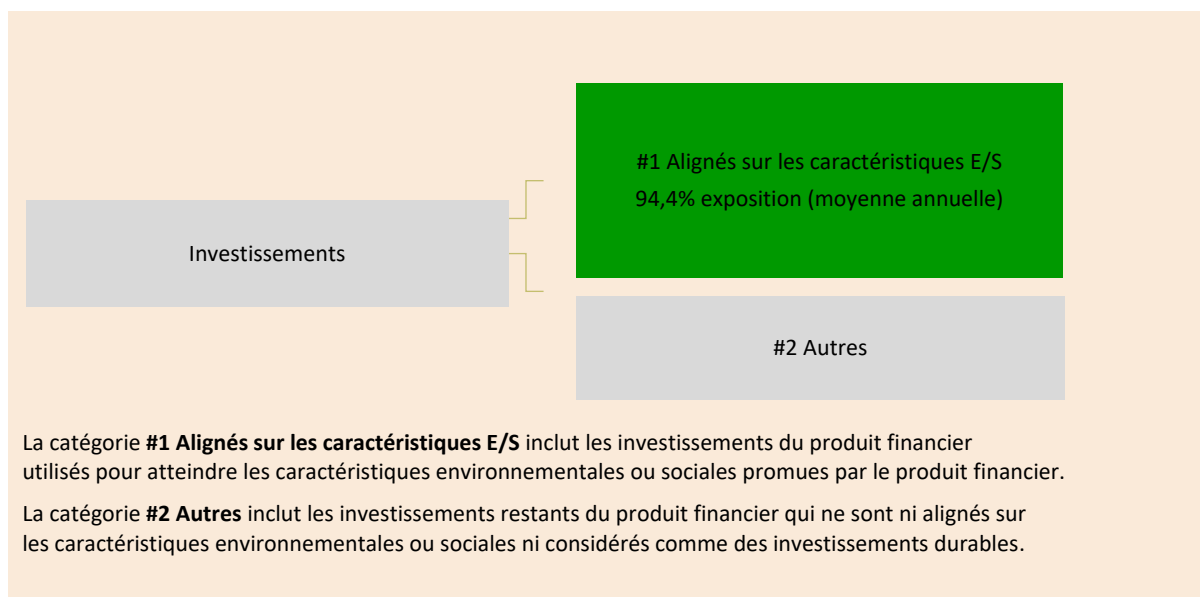
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● *Quelle était l'allocation des actifs?*

En moyenne annuelle, 94,4% du portefeuille a été investi dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques E/S promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Cet alignement est calculé en prenant en compte les titres dont la note de risque ESG moyenne attribuée par Sustainalytics® est inférieure à 30 et qui ont fait l'objet d'une analyse ESG interne.

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire et (iii) des titres émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues.



● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Sous réserve de la politique d'exclusion, le Compartiment peut être amené à investir sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les investissements réalisés en 2023 couvraient les secteurs suivants (moyenne annuelle de l'exposition brute) :

Secteur	Poids (en %)
Finance	17%
Santé	16%
Biens et Services Industriels	15%
Biens de consommation de base	12%
Consommation discrétionnaire	10%
Technologie de l'Information	7%
Matériels	7%
Energie	6%
Services aux Collectivités	5%
Télécommunications	3%
Immobilier	1%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Compartiment ne s'engage pas à investir dans des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

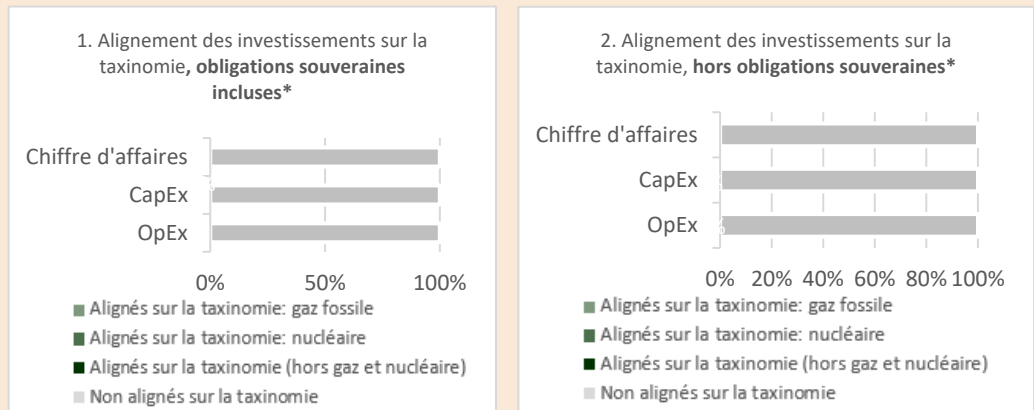
Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines..

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

Le Compartiment ne s'engageant pas à réaliser des " investissements durables " au sens du Règlement Taxinomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxinomie a donc été à 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le Compartiment ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable (N/A).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire et (iii) des titres émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues.

La poche monétaire fait l'objet d'une analyse ESG mais aucun des investissements de la catégorie « #2 Autres » ne sont soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice 2023, la Société de Gestion a poursuivi le déploiement de son approche ESG sur les 3 piliers lui permettant de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales dans la gestion : Exclusion, Intégration et Engagement :

- la Société de Gestion a ainsi bénéficié de la généralisation opérée fin 2022 de sa politique d'exclusion normative.

Certains titres sont ainsi exclus de façon systématique de toutes les positions acheteuses :

a) les armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, les conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires ;

b) les activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires ; et

c) les valeurs non-conformes aux principes du Global Compact et aux principes directeurs de l'OCDE selon le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®.

- En termes d'intégration, l'analyse ESG interne, en complément des bases de données externes spécialisées et de la recherche des brokers, vise à couvrir l'ensemble des titres détenus en position. L'objectif minimal de 90% a ainsi été nettement battu sur l'exercice avec près de 100% de titres analysés à chaque instant. Par ailleurs, le portefeuille a eu une notation ESG (moyenne annuelle pondérée) meilleure que celle de son Indicateur de Référence.

- Enfin, en termes d'engagement, la Société de Gestion a poursuivi le dialogue avec les émetteurs sur les enjeux ESG matériels relatifs à leurs secteurs d'activité, y compris de façon systématique pour tous les secteurs, sur 2 objectifs fondamentaux :

- o E- la Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- o S- l'Emploi décent (y compris chaîne d'approvisionnement).

Au cours de l'exercice 2023, la Société de Gestion a approfondi les analyses ESG par entreprise et par thème, grâce notamment à l'arrivée d'un nouvel analyste ESG au sein de l'équipe de gestion auprès du responsable ESG. On peut enfin

noter que parmi les trois gérants qui ont rejoint l'équipe de gérants sectoriels au cours de l'exercice 2023, deux détiennent déjà des certifications ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Non applicable

Dénomination du produit : **Exane Funds 2 – Exane Pleiade Fund (le "Compartiment")** Identifiant d'entité juridique: **529900T285CDO8PHHO57**

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques ESG et les risques de durabilité associés aux investissements ont été évalués par la société de gestion Exane Asset Management (la « **Société de Gestion** ») à travers :

- Une **approche d'INTÉGRATION** par les risques E, S et G qui respecte une volonté d'investir sur l'ensemble des secteurs d'activité tout en favorisant les sociétés qui adressent au mieux les risques de durabilité auxquels elles doivent faire face et savent adapter leurs *business models* et leurs stratégies à ces nouveaux enjeux.

En particulier, en termes de promotion de caractéristiques (E) environnementales et (S) sociales, 2 axes systématiques ont été choisis pour promouvoir ces caractéristiques au sens de la réglementation SFDR :



- « E » : trajectoire de l'entreprise dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en insistant sur les progrès et les objectifs concrets et mesurables,
- « S » : l'emploi décent au sein de l'entreprise et de l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Ces 2 points forment un dénominateur commun obligatoire qui s'ajoute à la nécessité d'une analyse des critères ESG pertinents secteur par secteur.

Près de 100% de titres présents en portefeuille au cours de l'année ont ainsi fait l'objet d'une analyse ESG interne et externe. Par ailleurs, la moyenne annuelle des notes de risque ESG du portefeuille constitué de positions acheteuses (long) a été meilleure que celle de l'univers d'investissement.

- Une **politique d'EXCLUSION**. La Société de Gestion a respecté la politique d'exclusion, appliquée sur les positions acheteuses en portefeuille et composée :

(i) d'exclusions systématiques relatives:

a) aux armes controversées : la Société de Gestion identifie les armes controversées comme celles ayant un impact disproportionné et indiscriminé sur les civils, persistant pendant des années après la fin des conflits. Cela s'applique aux mines antipersonnel (MAP) et aux bombes à sous-munitions (BASM), dont les conséquences sur les populations et les territoires perdurent au-delà de la période de paix, engendrant ainsi des effets disproportionnés et indiscriminés sur les civils. En réponse à cela, la Société de Gestion a instauré une politique excluant les armes controversées telles que les armes incendiaires, les bombes au phosphore blanc et les armes chimiques. Cette démarche est en accord avec les engagements de la France, notamment :

- la ratification de la Convention d'Ottawa signée en 1997, qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel, ainsi que leur destruction ; et
- les principes de la Convention d'Oslo signée en 2008, qui prohibe l'utilisation, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions, à l'exception des munitions dites "intelligentes" dotées de mécanismes électroniques d'anti-désactivation ou d'autodestruction.

De plus, la Société de Gestion maintient et met à jour une liste de valeurs exclues sur la base d'indicateurs d'implication de produits provenant du fournisseur de données Sustainalytics® ;

b) aux activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires ;

c) aux valeurs non-conformes aux principes du Global Compact et aux principes directeurs de l'OCDE selon le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics® ; et

d) à une liste de pays (OFAC).

(ii) d'une liste discrétionnaire, établie secteur par secteur, conformément à la philosophie d'investissement de la Société de Gestion, de façon semestrielle sur la base d'une analyse interne des caractéristiques ESG des sociétés. Il s'agit essentiellement de titres de l'univers d'investissement portant un ESG risk score supérieur à 30, tel que mesuré par Sustainalytics®. Pour autant, sur la base de l'analyse interne et à l'appui d'un calcul documenté, certains titres peuvent être réinclus et des titres supplémentaires exclus.

- Une **démarche d'ENGAGEMENT** se matérialisant par un dialogue continu et documenté avec les managements des sociétés. La Société de Gestion est convaincue qu'une bonne gouvernance permet une meilleure appréhension des risques et une amélioration des performances d'une entreprise à moyen/long terme. De par son expertise poussée dans l'analyse fondamentale des sociétés, la Société de Gestion a un accès régulier au management des sociétés avec lesquels un dialogue régulier est entretenu.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

- 100% des titres présents en portefeuille au 31 décembre 2023 (à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire) ont fait l'objet d'une analyse ESG externe et interne.
- **Aucune** des positions acheteuses (long) du Compartiment n'a violé les politiques d'exclusions du Compartiment.
- Note Risque ESG portefeuille long < Note Risque ESG de l'univers d'investissement : la note de risque ESG (moyenne annuelle pondérée) du portefeuille long est égale à 19,5 alors que celle de l'univers d'investissement (défini par le marché des actions mondiales, avec une prépondérance sur l'Europe) est de 21,4 (source : scores Sustainalytics®).
- Proportion du portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 < à 15% : la moyenne annuelle de la proportion du portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 (telle qu'attribuée par Sustainalytics®) est de 1,9%.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

	Analyse ESG*	Note Portefeuille long	Note Univers d'investissement	Note > 30
2023	100%	19,5	21,4	1,9%
2022	100%	21,4	23,2	7,3%

* Données au 31/12/2023. Les autres données sont des moyennes annuelles pondérées.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Compartiment n'a pas d'objectif en termes d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Compartiment n'a pas d'objectif en termes d'investissement durable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a pris en considération les principales incidences négatives (« Principal adverse impacts » ou « PAI ») applicables à la stratégie du Compartiment :

PAI 1 : « Emissions de Gaz à effet de serre »

Le PAI 1 est suivi au travers de l'**Analyse & Intégration ESG**, qui ont pour but d'atténuer les principales incidences négatives en matière de durabilité. Une attention particulière est prêtée à l'atténuation des PAI couvrant la trajectoire de baisse des émissions de Gaz à effet de serre (PAI 1). Sont ainsi analysés les objectifs de baisse, leur validation par un organisme indépendant (SBTi), les dépenses d'investissement associées et le niveau de communication (reflété par la note CDP) appuyant leur crédibilité.

Les métriques sont étudiées de manière mensuelle pour vérifier le niveau des émissions de gaz à effet de serre des émetteurs en portefeuille. De plus, la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise fait l'objet d'une question spécifique dédiée dans l'outil interne d'analyse de la Société de Gestion, I-ESG, avec un taux de complétude proche de 90%.

PAI 10 et 11 : « Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales » et « Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales »

Les PAI 10 et 11 sont suivis à la fois en termes **d'Exclusion et d'Intégration**.

La politique d'**Exclusion** couvre les risques les plus importants liés aux facteurs de durabilité et est appliquée de manière contraignante et continue. En particulier, la politique d'exclusion cible les sociétés non conformes aux principes des Nations unies dans le Global Compact et aux Principes directeurs de l'OCDE (telles que répertoriées par le fournisseur Sustainalytics®), en lien avec les PAI 10 et 11 couvrant ces aspects.

Dans le cadre de l'**Intégration/Analyse ESG**, une attention particulière est prêtée à l'atténuation des PAI couvrant les conditions de travail des employés et dans la chaîne de valeur. Le critère social d'analyse relatif à l'emploi décent (y compris dans la chaîne d'approvisionnement) fait l'objet d'une question spécifique dédiée dans l'outil interne d'analyse I-ESG avec un taux de complétude proche de 90%.

PAI 14 : « Exposition à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) »

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le PAI 14 est pris en compte au travers de la politique d'**Exclusion** de la Société de Gestion. Dans le cadre de sa politique d'exclusion, publique et disponible sur son site internet, la Société de Gestion a choisi d'exclure certains investissements liés aux armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, des conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que de la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires. Les valeurs concernées sont ainsi bloquées dans le système de passage d'ordres, traduisant un contrôle automatisé.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
De **01.01.2023** à **31.12.2023**

Investissements les plus importants (positions longues)	Secteur	% d'actifs (moyenne annuelle)	Pays
STMICROELECTRONICS NV	Technologie	2,82 %	France
ENEL SPA	Services aux Collectivités	2,72 %	Italie
AXA SA	Assurances	2,30 %	France
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	Services aux Collectivités	2,21 %	Portugal
E.ON SE	Services aux Collectivités	2,07 %	Allemagne
SSE PLC	Services aux Collectivités	2,01 %	Royaume-Uni
ASML HOLDING NV	Technologie	1,88 %	Pays-Bas
PROSUS NV	Technologie	1,80 %	Pays-Bas
BNP PARIBAS	Banque / Secteur Financier	1,76 %	France
REPSOL SA	Energie	1,71 %	Espagne
PUBLICIS GROUPE	Télécommunications	1,59 %	France
ING GROEP NV	Banque / Secteur Financier	1,57 %	Pays-Bas
CAPGEMINI SE	Technologie	1,48 %	France
RWE AG	Services aux Collectivités	1,43 %	Allemagne
ASR NEDERLAND NV	Assurances	1,43 %	Pays-Bas

Les positions listées ci-dessus correspondent uniquement à des positions acheteuses (long) en portefeuille. Le Compartiment implémentant une stratégie long/short neutre par rapport au marché et au secteur, des positions vendeuses (*short*) sont également présentes en portefeuille sur les mêmes secteurs, résultant en une exposition nette proche de zéro sur chacun des secteurs.



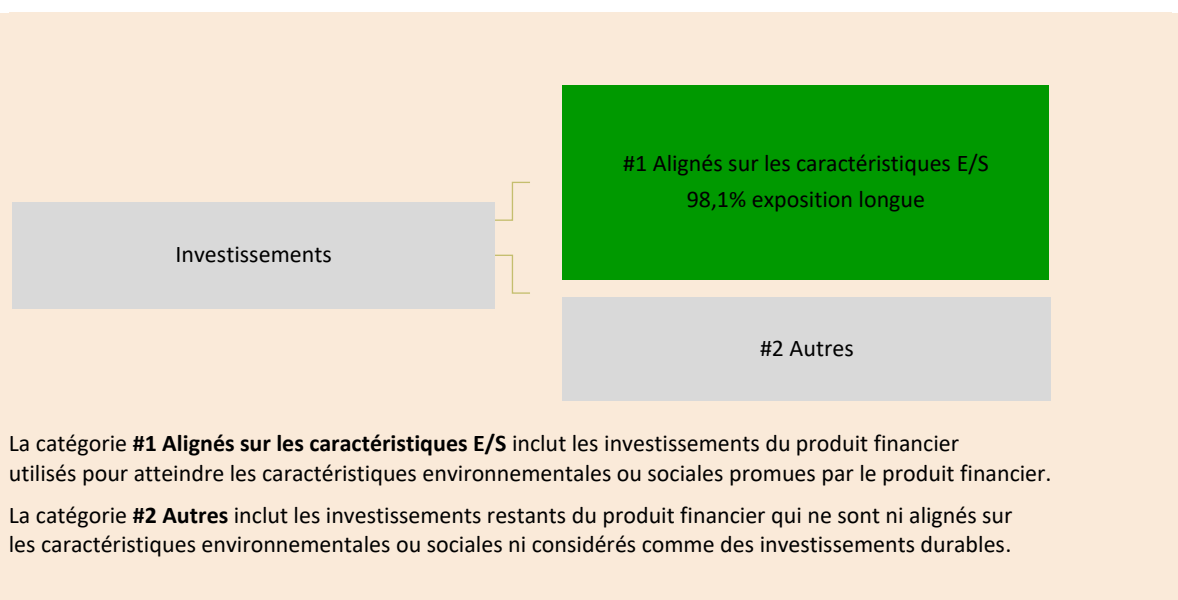
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

En moyenne annuelle, 98,1% de l'exposition longue (positions actions acheteuses) du portefeuille a été investi dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques E/S promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Cet alignement est calculé en prenant en compte les titres dont la note de risque ESG moyenne attribuée par Sustainalytics® est inférieure à 30 et qui ont fait l'objet d'une analyse ESG interne.

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire, (iii) des titres constitutifs de l'exposition longue émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues et (iv) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Sous réserve de la politique d'exclusion, le Compartiment peut être amené à investir sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les investissements réalisés en 2023 couvraient les secteurs suivants (moyenne annuelle de l'exposition brute) :

Secteur	Poids (en %)
Finance	68%
Services aux Collectivités	24%
Biens et Services Industriels	18%
Technologies de l'information	16%
Télécommunications	13%
Consommation discrétionnaire	11%
Matériels	10%
Santé	9%
Energie	7%
Biens de consommation de base	6%
Immobilier	4%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **investissements** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

Le Compartiment met en œuvre une stratégie long/short neutre par rapport au marché et aux secteurs. Par conséquent, l'exposition nette à chacun des secteurs ci-dessus est proche de zéro.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Compartiment ne s'engage pas à investir dans des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

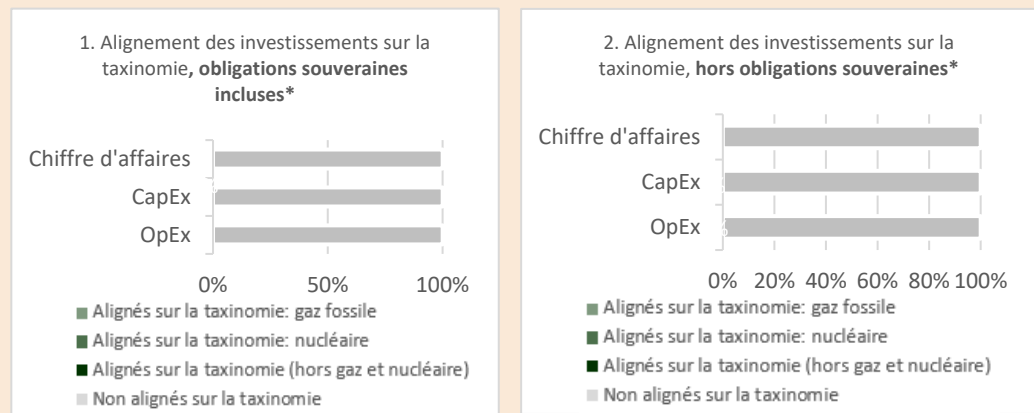
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines..


Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes

Le Compartiment ne s'engageant pas à réaliser des " investissements durables " au sens du Règlement Taxonomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie a donc été à 0 %.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.

- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le Compartiment ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable (N/A).

- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire, (iii) des titres constitutifs de l'exposition longue émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues et (iv) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).

La poche monétaire et les titres constitutifs de la poche vendeuse du portefeuille font l'objet d'une analyse ESG mais aucun des investissements de la catégorie « #2 Autres » ne sont soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



- **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Au cours de l'exercice 2023, la Société de Gestion a poursuivi le déploiement de son approche ESG sur les 3 piliers lui permettant de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales dans la gestion : Exclusion, Intégration et Engagement :

- la Société de Gestion a ainsi bénéficié de la généralisation opérée fin 2022 de sa politique d'exclusion normative.

Certains titres sont ainsi exclus de façon systématique de toutes les positions acheteuses :

- a) les armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, les conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires ;

b) les activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires ; et

c) les valeurs non-conformes aux principes du Global Compact et aux principes directeurs de l'OCDE selon le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®.

- En termes d'intégration, l'analyse ESG interne, en complément des bases de données externes spécialisées et de la recherche des brokers, vise à couvrir l'ensemble des titres détenus en position. L'objectif minimal de 90% a ainsi été nettement battu sur l'exercice avec près de 100% de titres analysés à chaque instant. Par ailleurs, les positions acheteuses ont eu une notation ESG (moyenne annuelle pondérée) meilleure que celle de l'univers d'investissement.

- Enfin, en termes d'engagement, la Société de Gestion a poursuivi le dialogue avec les émetteurs sur les enjeux ESG matériels relatifs à leurs secteurs d'activité, y compris de façon systématique pour tous les secteurs, sur 2 objectifs fondamentaux :

- o E- la Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- o S- l'Emploi décent (y compris chaîne d'approvisionnement).

Au cours de l'exercice 2023, la Société de Gestion a approfondi les analyses ESG par entreprise et par thème, grâce notamment à l'arrivée d'un nouvel analyste ESG au sein de l'équipe de gestion auprès du responsable ESG. On peut enfin noter que parmi les trois gérants qui ont rejoint l'équipe de gérants sectoriels au cours de l'exercice 2023, deux détiennent déjà des certifications ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

